

Genworth MI Canada Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Interprétation

Les résultats de la période considérée ainsi que les résultats comparatifs des périodes antérieures de Genworth MI Canada Inc. (« **Genworth Canada** » ou la « **Société** ») rendent compte de la consolidation de la Société et de ses filiales, y compris Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada (la « **filiale d'assurance** »). La filiale d'assurance offre de l'assurance prêt hypothécaire au Canada et est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « **BSIF** ») ainsi que par les organismes de réglementation des services financiers de chaque province.

Le présent rapport de gestion, qui a été approuvé par le conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») en date du 6 février 2017, porte sur le trimestre et la période de 12 mois clos le 31 décembre 2016. Les états financiers consolidés audités de la Société ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « **IFRS** »). Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière des états financiers de la Société.

Sauf si le contexte exige une interprétation différente, les termes « Genworth Canada » ou la « Société » employés aux présentes renvoient à Genworth MI Canada Inc. et à ses filiales.

Sauf si le contexte exige une interprétation différente, toutes les informations financières sont présentées conformément aux IFRS.

Mise en garde concernant l'information et les énoncés prospectifs

Certaines déclarations qui figurent dans le présent rapport de gestion contiennent de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (les « **énoncés prospectifs** »). Les termes « pouvoir », « avoir l'intention de », « planifier », « s'attendre à », « être d'avis », « chercher à », « proposer », « estimer », « prévoir », ou d'autres expressions semblables, ainsi que l'emploi du conditionnel et du futur dans le présent document en référence à la Société visent à signaler des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs qui figurent dans ce rapport comprennent notamment des énoncés concernant les attentes de la Société à l'égard de l'incidence du cadre législatif régissant les garanties gouvernementales canadiennes, de l'incidence des changements proposés aux lignes directrices par le BSIF (tel qu'il est défini aux présentes) et en vertu des dispositions de la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (la « **LPAHR** ») (telle qu'elle est définie aux présentes) et de l'incidence des modifications apportées aux règles d'admissibilité des prêts hypothécaires à la garantie du gouvernement, ainsi que ses attentes à l'égard de la vigueur du marché de l'habitation et de l'appréciation du prix des maisons, des taux de chômage, des résultats d'exploitation et résultats financiers futurs de la Société, des prévisions en matière de ventes à l'égard des primes souscrites, des plans de dépenses d'investissement, de la politique de dividende et de la capacité de la Société d'exécuter ses stratégies futures d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les énoncés prospectifs figurant dans les présentes s'appuient sur des facteurs et des hypothèses qui, parfois, peuvent sembler s'approcher d'énoncés prospectifs pertinents dans les présentes. Or les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs que la Société n'est pas en mesure de maîtriser ni de prédire et qui peuvent faire en sorte que les résultats et les rendements réels, les réalisations de la Société ou l'évolution effective de ses affaires ou de son secteur d'activité diffèrent considérablement des prévisions explicites ou implicites contenues dans les énoncés prospectifs. Les résultats ou les faits réels peuvent différer considérablement de ceux qui sont annoncés dans les énoncés prospectifs.

Les résultats et le rendement réels de la Société pourraient différer considérablement de ceux qui sont annoncés dans ces énoncés prospectifs en raison de risques connus et inconnus, y compris ceux présentés ci-après : le maintien de la garantie du gouvernement canadien à l'égard de l'assurance prêt hypothécaire du secteur privé à des conditions satisfaisant la Société; les attentes de la Société à l'égard de ses produits, de ses charges et de son exploitation; les programmes de la Société en vue de mettre en œuvre sa stratégie et d'exploiter son entreprise; les attentes de la Société à l'égard de la rémunération des administrateurs et des dirigeants; les besoins en liquidités prévus de la Société et ses estimations à l'égard de ses dépenses d'investissement, de ses besoins en capitaux, de ses réserves et de ses besoins de financement supplémentaire; les programmes et échéanciers de la Société à l'égard de l'expansion de ses services et de ses produits; la capacité de la Société d'évaluer avec exactitude et de gérer les risques liés aux polices souscrites; la capacité de la Société de gérer avec exactitude les risques liés au marché, à l'intérêt et au crédit; la capacité de la Société de maintenir ses notations, laquelle capacité pourrait être touchée par les notations de son actionnaire principal, soit Genworth Financial, Inc.; les fluctuations des taux d'intérêt; une baisse du volume des montages de prêts hypothécaires à ratio prêt/valeur élevé; la nature cyclique du secteur de l'assurance prêt hypothécaire; les changements dans les lois et règlements du gouvernement régissant les assurances hypothécaires; l'acceptation par les prêteurs de la Société de nouvelles technologies et produits; la capacité de la Société d'attirer des prêteurs et de tisser et de maintenir des liens avec les prêteurs; le positionnement concurrentiel et les attentes de la Société à l'égard de la concurrence provenant d'autres assureurs hypothécaires au Canada; les tendances et défis attendus inhérents aux activités de la Société et aux marchés dans lesquels elle exerce ses activités; les changements survenant dans

les économies mondiale ou canadienne; une baisse du capital réglementaire de la Société ou une hausse de ses besoins en capital réglementaires; la perte de membres de l'équipe de haute direction de la Société; les enquêtes et les poursuites juridiques, fiscales et réglementaires potentielles; une défaillance des systèmes informatiques de la Société; et les conflits d'intérêts potentiels entre la Société et son actionnaire principal, Genworth Financial, Inc.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société. Certains de ces facteurs, de même que d'autres facteurs, font l'objet d'une description plus détaillée dans la notice annuelle de la Société (la « **notice annuelle** ») datée du 16 mars 2016. Les investisseurs et les tiers sont priés d'examiner attentivement les facteurs de risque précités et les autres facteurs, et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Un complément d'information sur ces facteurs de risque et les autres risques figure dans les documents publics que la Société dépose auprès des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des valeurs mobilières (y compris la notice annuelle de la Société) et qui peuvent être consultés sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** »), à l'adresse www.sedar.com. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion ne représentent les points de vue de la Société qu'en date des présentes. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les plans, les estimations, les projections, les convictions et les opinions actuels de la direction, et les hypothèses qui les sous-tendent peuvent changer. Ces énoncés prospectifs sont présentés pour aider les porteurs de titres de la Société à comprendre les points de vue actuels de la direction concernant ses résultats futurs et ils pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Bien qu'elle s'attende à ce que des événements et des faits ultérieurs puissent l'amener à modifier ses points de vue, la Société ne s'engage à mettre à jour ces énoncés prospectifs que dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières l'exigent.

Mesures financières non conformes aux IFRS

En complément de ses états financiers consolidés, qui sont établis selon les IFRS, la Société a recours à des mesures non conformes aux IFRS pour analyser sa performance. Les principaux indicateurs de rendement de la Société et certaines autres informations contenus dans le présent rapport de gestion comprennent des mesures financières non conformes aux IFRS. Ces mesures financières non conformes aux IFRS, que la Société utilise pour analyser sa performance, sont notamment les produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement, le bénéfice d'exploitation net, le bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base) et le bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué).

Les autres mesures financières non conformes aux IFRS qui sont utilisées par la Société pour analyser sa performance et pour lesquelles il n'existe aucune mesure comparable selon les IFRS comprennent l'assurance en vigueur, les nouvelles assurances souscrites, le rapport sinistres-primas, le pourcentage des frais généraux, le ratio combiné, le rendement des capitaux propres, le rendement des placements et le ratio du test du capital minimal (« **TCM** »). La Société croit que ces mesures financières non conformes aux IFRS fournissent des renseignements supplémentaires intéressants sur sa performance et qu'elles peuvent être utiles aux investisseurs, puisqu'elles permettent une plus grande transparence des mesures clés utilisées par la direction lorsqu'elle prend des décisions tant sur le plan de l'exploitation que sur le plan financier. Les mesures financières non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée et il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » présentée à la fin du présent rapport de gestion pour prendre connaissance des rapprochements du bénéfice d'exploitation net avec le bénéfice net, des produits des placements avec les produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement, du bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base) avec le bénéfice par action ordinaire (de base) et du bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué) avec le bénéfice par action ordinaire (dilué).

Les définitions des principales mesures financières non conformes aux IFRS ainsi que les raisons pour lesquelles ces mesures sont utiles aux investisseurs et à la direction de la Société sont présentées dans la section *Glossaire des mesures financières non conformes aux IFRS* figurant à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » à la fin du présent rapport de gestion.

Table des matières

Profil d'entreprise	5
Survol	6
Faits saillants financiers du quatrième trimestre.....	6
Rendement pour l'exercice 2016 par rapport aux priorités stratégiques.....	8
Faits nouveaux de nature commerciale et réglementaire	11
Conjoncture économique	16
Objectifs pour 2017.....	17
Survol du quatrième trimestre.....	19
Sommaire des informations annuelles	27
Sommaire des résultats trimestriels	29
Analyse de l'évolution des réserves	30
Situation financière	31
Instruments financiers	31
Situation de trésorerie	34
Instruments financiers dérivés.....	35
Dépenses d'investissement.....	36
Gestion du capital	36
Test du capital minimal	36
Dette	37
Facilité de crédit.....	38
Notations de stabilité financière.....	38
Opérations sur le capital	39
Restrictions applicables aux dividendes et aux opérations sur le capital	39
Données sur les actions en circulation.....	39
Gestion du risque.....	40
Cadre de gestion du risque d'entreprise.....	40
Cadre de gouvernance	40
Cadre de gestion de la propension à prendre des risques.....	41
Mécanismes de contrôle des risques.....	42
Catégories de risques.....	42
Contrôles de communication de l'information financière et informations à fournir sur les méthodes comptables	45
Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	45
Changements de normes comptables et normes comptables futures	45
Estimations et jugements significatifs.....	47
Mesures financières non conformes aux IFRS	50
Glossaire des mesures financières non conformes aux IFRS	51
Autre glossaire	52

Profil d'entreprise

Historique des activités

Genworth Canada est la plus importante société d'assurance prêt hypothécaire résidentiel du secteur privé au Canada, et elle fournit de l'assurance prêt hypothécaire en cas de défaut au pays depuis 1995. La Société a établi une large plateforme de souscription et de distribution partout au pays, qui permet d'offrir des produits axés sur le client et des services de soutien à la grande majorité des prêteurs et des monteurs de prêts hypothécaires résidentiels au Canada. Aujourd'hui, Genworth Canada exerce des activités de souscription d'assurance prêt hypothécaire relatives à des propriétés résidentielles dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada et détient une part de marché lui conférant une position dominante parmi les sociétés d'assurance prêt hypothécaire du secteur privé. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »), société d'État, est le principal concurrent de la Société.

La Société offre à la fois des assurances hypothécaires souscrites à l'unité et des assurances de prêts hypothécaires de portefeuilles.

Les prêteurs sous réglementation fédérale sont tenus de souscrire une assurance hypothécaire souscrite à l'unité sur les prêts hypothécaires résidentiels qu'ils octroient chaque fois que le ratio prêt/valeur dépasse 80 %. Les assurances hypothécaires souscrites à l'unité offertes par la Société couvrent le risque de défaillance sur les prêts hypothécaires garantis par des propriétés résidentielles afin de prémunir les prêteurs contre toute perte sur sinistres. En offrant des assurances de prêts hypothécaires souscrites à l'unité, la Société joue un rôle de premier plan en donnant l'accès à la propriété pour les ménages canadiens. Les acheteurs de maison n'ayant qu'une mise de fonds peu élevée peuvent, grâce aux avantages offerts par des sociétés d'assurance prêt hypothécaire comme Genworth Canada, profiter des mêmes bas taux d'intérêt que ceux offerts aux acheteurs de maison disposant d'une mise de fonds plus élevée.

La Société offre également aux prêteurs des assurances de prêts hypothécaires de portefeuilles sur les prêts hypothécaires dont le ratio prêt/valeur est de 80 % ou moins. Les assurances de portefeuilles sont avantageuses pour les prêteurs dans la mesure où elles facilitent la gestion des exigences en matière de capital et de financement tout en atténuant le risque. La Société conçoit l'assurance prêt hypothécaire de portefeuilles dans le prolongement de sa relation avec les clients actuels ayant souscrit une assurance prêt hypothécaire à l'unité. En conséquence, elle gère avec soin le volume d'assurances de prêts hypothécaires de portefeuilles qu'elle consent en regard de son volume d'activités d'assurance prêt hypothécaire. Les taux de primes d'assurance hypothécaire sur les prêts hypothécaires de portefeuilles sont habituellement inférieurs aux taux des primes d'assurance hypothécaire souscrite à l'unité en raison du profil de risque moindre associé à ces prêts de portefeuilles.

Saisonnalité

Les activités d'assurance prêt hypothécaire souscrite à l'unité sont de nature saisonnière. Les primes souscrites varient chaque trimestre, alors que les primes acquises et les produits des placements, de souscription et d'administration ont tendance à être relativement stables d'un trimestre à l'autre. Les variations des primes souscrites découlent de l'activité au titre du montage de prêts hypothécaires et des nouvelles assurances connexes souscrites à l'unité, qui culminent généralement au printemps et à l'été. Les pertes sur sinistres varient d'un trimestre à l'autre, en fonction surtout de la conjoncture économique, des fluctuations des niveaux d'emploi et des caractéristiques du portefeuille de polices d'assurance en vigueur, comme la taille, l'ancienneté, le caractère saisonnier et la répartition géographique des cas de défaillance. D'ordinaire, les pertes sur sinistres augmentent à l'hiver, en raison essentiellement de l'augmentation des nouveaux cas de défaillance, et diminuent au printemps et à l'été.

Le volume de nouvelles assurances hypothécaires de portefeuilles souscrites de la Société varie d'une période à l'autre en fonction d'une série de facteurs tels que le nombre de prêts hypothécaires de portefeuilles que les prêteurs cherchent à assurer, la compétitivité de la méthode d'établissement des prix adoptée par la Société, les lignes directrices en matière de souscription d'assurances de portefeuilles et les pratiques de rehaussement du crédit à l'égard de ces assurances, de même que la tolérance au risque de la Société à l'égard de ces assurances de prêts hypothécaires.

Distribution et marketing

La Société œuvre en collaboration avec les prêteurs, les courtiers en hypothèques et les agents immobiliers au Canada afin de faciliter l'accession à la propriété pour les acheteurs d'une première maison. Les souscripteurs d'assurances prêts hypothécaires sont des monteurs de prêts hypothécaires résidentiels tels que des banques, des sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire, des coopératives d'épargne et de crédit et d'autres prêteurs. En général, ces prêteurs choisissent la société d'assurance prêt hypothécaire auprès de laquelle ils veulent souscrire une assurance prêt hypothécaire pour les prêts dont ils sont l'émetteur. Les cinq plus grandes banques à charte canadiennes sont les principaux monteurs de prêts hypothécaires au Canada et octroient la majorité du financement hypothécaire résidentiel.

Survol

Faits saillants financiers du quatrième trimestre

Tableau 1 : Principales informations financières

	Quatrième trimestre		Exercice complet	
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2016	2015	2016	2015
Primes souscrites	171 \$	213 \$	760 \$	809 \$
Primes acquises	164 \$	151 \$	638 \$	586 \$
Pertes sur sinistres	29	35	139	122
Charges	33	27	124	108
Total des pertes sur sinistres et des charges	62	62	263	230
Revenus de souscription, montant net	103	90	375	356
Produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement	46	44	176	169
Profits nets sur placements	47	3	38	32
Produits des placements	93	47	214	201
Charges d'intérêts	6	6	23	23
Bénéfice avant impôt sur le résultat	190	131	566	534
Bénéfice net	140 \$	98 \$	417 \$	398 \$
Bénéfice d'exploitation net ¹	105 \$	95 \$	388 \$	375 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation				
De base	91 856 165	91 795 125	91 828 701	92 296 521
Dilué ²	92 266 264	92 218 209	91 874 244	92 771 849
Résultat par action ordinaire				
Bénéfice par action ordinaire (de base)	1,52 \$	1,06 \$	4,54 \$	4,32 \$
Bénéfice par action ordinaire (dilué) ²	1,52 \$	1,03 \$	4,54 \$	4,22 \$
Principales mesures financières non conformes aux IFRS¹				
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base)	1,15 \$	1,04 \$	4,23 \$	4,07 \$
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué) ²	1,14 \$	1,03 \$	4,23 \$	4,05 \$
Assurance en vigueur ³	464 291 \$	404 963 \$	464 291 \$	404 963 \$
Nouvelles assurances souscrites à l'unité	5 120 \$	6 231 \$	21 171 \$	25 243 \$
Nouvelles assurances de portefeuilles	4 918 \$	9 595 \$	41 881 \$	25 696 \$
Rapport sinistres-primes	18 %	23 %	22 %	21 %
Pourcentage des frais généraux	20 %	18 %	19 %	18 %
Ratio combiné	38 %	41 %	41 %	39 %
Rendement des capitaux propres	12 %	12 %	11 %	12 %
Ratio du TCM	245 %	234 %	245 %	234 %
Taux de défaillance ⁴	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ Ces mesures financières ne sont pas calculées selon les IFRS. Pour un complément d'information, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » à la fin du présent rapport de gestion.

² La différence entre le nombre de base et dilué d'actions ordinaires en circulation, le résultat de base et dilué par action ordinaire et le bénéfice d'exploitation de base et dilué par action ordinaire est attribuable à l'effet potentiellement dilutif de l'attribution d'unités de rémunération fondée sur des actions.

³ La Société estime que le solde impayé des prêts hypothécaires assurés avoisinait 223 milliards de dollars au 31 décembre 2016.

⁴ Le taux de défaillance est fondé sur les prêts assurés initiaux en vigueur pour lesquels la couverture n'a pas pris fin et il ne tient pas compte des cas de défaillance survenus, mais non déclarés.

Principaux paramètres financiers du quatrième trimestre

Pour le quatrième trimestre de 2016, la Société a déclaré un bénéfice net de 140 millions de dollars et un bénéfice d'exploitation net de 105 millions de dollars, en comparaison de 98 millions de dollars et de 95 millions de dollars, respectivement, pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

- Les primes souscrites se sont établies à 171 millions de dollars, en baisse de 42 millions de dollars, ou 20 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les primes souscrites liées aux assurances souscrites à l'unité, qui se sont établies à 149 millions de dollars, ont diminué de 32 millions de dollars, ou 17 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison de la diminution de 18 % du volume de nouvelles assurances souscrites qui a résulté principalement des changements ciblés apportés aux règles de souscription dans certains marchés et de la diminution de la taille du marché des assurances souscrites à l'unité. Les primes souscrites au chapitre des assurances de portefeuilles ont diminué de 10 millions de dollars, ou 32 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent pour s'établir à 22 millions de dollars. Le volume d'assurances de portefeuilles varie d'un trimestre à l'autre en fonction de la demande des prêteurs.
- Les primes acquises se sont établies à 164 millions de dollars, en hausse de 13 millions de dollars, ou 9 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison de la hausse des cotisations versées au titre des primes souscrites qui a découlé des volumes d'affaires relativement plus élevés de 2015 et de 2016.
- Les pertes sur sinistres se sont élevées à 29 millions de dollars, en baisse de 6 millions de dollars, ou 17 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement des bonnes conditions de marché de la région du Pacifique et de l'évolution favorable au Québec des réserves calculées dossier par dossier, ce qui a été atténué par la pression exercée dans les régions productrices de pétrole. Le rapport sinistres-primes s'est établi à 18 % pour le trimestre, en comparaison de 23 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Les charges se sont établies à 33 millions de dollars, en hausse de 6 millions de dollars, ou 22 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation de la charge de rémunération fondée sur des actions. Le pourcentage des frais généraux pour le trimestre s'est établi à 20 %, en comparaison de 18 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, et il se situe dans la fourchette d'exploitation attendue de la Société de 18 % à 20 %.
- Les produits des placements, à l'exclusion des profits nets sur placements, se sont chiffrés à 46 millions de dollars, en hausse de 2 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation des actifs investis.
- Les profits nets sur placements se sont établis à 47 millions de dollars, en hausse de 44 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement des profits nets sur les dérivés et les opérations de change. Cette hausse est attribuable essentiellement à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur les swaps de taux d'intérêt de la Société et à l'incidence des fluctuations des taux de change sur les actifs investis de la Société libellés en dollars américains. Ces profits ont été annulés dans une large mesure par les baisses de la juste valeur des actifs disponibles à la vente comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (les « AERG »).

Principaux paramètres financiers de l'exercice 2016

Pour l'exercice 2016, la Société a déclaré un bénéfice net de 417 millions de dollars et un bénéfice d'exploitation net de 388 millions de dollars, en comparaison de 398 millions de dollars et de 375 millions de dollars, respectivement, pour l'exercice précédent. Le bénéfice net et le bénéfice d'exploitation net de l'exercice précédent tenaient compte d'un élément fiscal favorable non récurrent de 5 millions de dollars.

- Les primes souscrites en 2016 se sont établies à 760 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 49 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. Les primes souscrites liées aux assurances souscrites à l'unité se sont établies à 619 millions de dollars, en baisse de 86 millions de dollars, ou 12 %, en raison surtout d'une diminution de 16 % du nombre de nouvelles assurances souscrites découlant des changements ciblés apportés aux règles de souscription dans certains secteurs et de la diminution de la taille du marché des assurances souscrites à l'unité. Ce facteur a été en partie contrebalancé par une augmentation de 5 % du taux des primes pour l'assurance souscrite à l'unité attribuable à la hausse du taux des primes pratiquée en juin 2015. Les primes d'assurance de portefeuilles souscrites se sont chiffrées à 140 millions de dollars, en hausse de 37 millions de dollars, en raison de l'accroissement de la demande des prêteurs qui a été enregistré avant l'entrée en vigueur, le

1^{er} juillet 2016, des changements réglementaires qui limitent, de manière générale, l'assurance de portefeuilles aux prêts hypothécaires qui serviront dans le cadre des programmes de titrisation gouvernementaux.

- Les primes acquises en 2016 se sont établies à 638 millions de dollars, en hausse de 52 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par la hausse des cotisations versées au titre des primes souscrites qui a découlé des volumes d'affaires relativement plus élevés de 2015 et de 2016. La réserve pour primes non acquises s'établissait à 2,1 milliards de dollars au 31 décembre 2016, en hausse de 122 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au montant inscrit au 31 décembre 2015.
- Les pertes sur sinistres se sont établies à 139 millions de dollars pour l'exercice 2016, en hausse de 17 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement d'une hausse des nouveaux cas de défaillance, déduction faite des remédiations, et d'une augmentation de la réserve moyenne par cas de défaillance dans les régions productrices de pétrole.
- Les charges se sont chiffrées à 124 millions de dollars pour l'exercice 2016, en hausse de 16 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la charge de rémunération fondée sur des actions. Le pourcentage des frais généraux s'est établi à 19 %, en comparaison de 18 % pour l'exercice précédent, et il se situe dans la fourchette d'exploitation attendue de la Société de 18 % à 20 %.
- Les produits des placements, à l'exclusion des profits nets sur placements, se sont chiffrés à 176 millions de dollars, en hausse de 7 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des actifs investis. La valeur de marché du portefeuille de placements de la Société s'élevait à 6,2 milliards de dollars au 31 décembre 2016, et le rendement des placements du portefeuille s'est établi à 3,2 % pour l'exercice 2016.

Le ratio du TCM s'est établi à environ 245 %, ce qui est supérieur de 11 points de pourcentage à celui enregistré pour la période correspondante de l'exercice précédent et supérieur de 25 points de pourcentage au TCM cible d'exploitation de la Société, soit 220 %.

Rendement pour l'exercice 2016 par rapport aux priorités stratégiques

La Société a respecté, voire surpassé, la plupart de ses grandes priorités stratégiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ce que soulignent les réalisations suivantes :

- La Société a maintenu un portefeuille de contrats d'assurance de grande qualité dont la cote de solvabilité moyenne pour les assurances souscrites à l'unité était de 751;
- Le bénéfice d'exploitation net a progressé de 3,4 %;
- Le rendement des capitaux propres était de 11 %.

Le tableau qui suit présente un sommaire du rendement de la Société en regard de ses objectifs :

Objectifs pour 2016	Indicateurs de rendement
Primes souscrites et primes acquises	
Croissance stable ou en légère baisse des primes souscrites liées aux assurances souscrites à l'unité par rapport à 2015, du fait de l'incidence, sur tout l'exercice, des droits majorés en juin 2015, qui devraient neutraliser en partie les effets de la baisse anticipée du volume des montages de prêts hypothécaires.	Baisse des primes liées aux assurances souscrites à l'unité : 12 % Les primes souscrites liées aux assurances souscrites à l'unité ont fléchi de 12 % d'un exercice à l'autre, en raison essentiellement d'un rétrécissement du marché des montages de prêts hypothécaires à ratio prêt/valeur élevé qui était de 5 % à 10 % inférieur à l'estimation de la Société et d'une diminution modeste de la part de marché attribuable aux mesures de souscription ciblées dans certains marchés.
Croissance globale des primes souscrites légèrement supérieure à celle de 2015, principalement en raison de la hausse du volume d'assurances de portefeuilles.	Baisse du total des primes souscrites : 6 % Le total des primes souscrites a diminué de 6 % d'un exercice à l'autre étant donné que la hausse de 36 % des primes souscrites au chapitre de l'assurance de portefeuilles a été plus que contrebalancée par la baisse des assurances souscrites à l'unité.
Croissance modérée des primes acquises de 5 % ou plus pendant tout l'exercice.	Hausse des primes acquises : 9 %
Pertes sur sinistres	
Adopter une gestion prévoyante du risque et des stratégies d'atténuation des sinistres bien ciblées : • Rapport sinistres-primes de 25 % à 40 % • Taux de pénétration des programmes de sauvetage de plus de 55 %	Rapport sinistres-primes : 22 % Taux de pénétration des programmes de sauvetage : 57 % Le rapport sinistres-primes de la Société s'établit à 22 %, soit 3 points de pourcentage en dessous du seuil inférieur de la fourchette de 25 % à 40 % prévue pour 2016. Le rendement au chapitre des sinistres-primes a bénéficié de l'effet favorable de la flambée des prix des propriétés, de la stabilité du taux de chômage, de la résilience des régions productrices de pétrole et du maintien d'une discipline rigoureuse en matière de souscription. Le taux de pénétration des programmes de sauvetage de 57 % représente une hausse de 2 points de pourcentage par rapport à la cible de 55 %.

Objectifs pour 2016	Indicateurs de rendement
Qualité du portefeuille et gestion du risque Maintenir l'excellente qualité du portefeuille d'assurance grâce à une politique de souscription prudente, à une gestion prévoyante du risque et à des activités de souscription rigoureuses : • Cote de solvabilité moyenne supérieure à 735 pour les assurances souscrites à l'unité • Ratio brut moyen du service de la dette de moins de 26 % pour les assurances souscrites à l'unité • Cote de solvabilité moyenne inférieure à 660, ou de moins de 5 %, pour les assurances souscrites à l'unité	Cote de solvabilité moyenne pour les assurances souscrites à l'unité : 751 Ratio brut moyen du service de la dette pour les assurances souscrites à l'unité : 24 % Cote de solvabilité moyenne pour les assurances souscrites à l'unité inférieure à 660 : 3 % La Société a établi un portefeuille d'assurance de grande qualité dont la hausse de 8 points de pourcentage d'un exercice à l'autre de la cote de solvabilité pour atteindre 751 s'explique surtout par le fait qu'une plus faible proportion de cotes de solvabilité étaient inférieures à 660. Le ratio du service brut de la dette est resté stable à 24 %.
Gestion du capital Assurer une gestion prévoyante du capital afin de maintenir un certain équilibre entre solidité, efficience et souplesse en matière de capital : • Ratio de versement de dividendes sur actions ordinaires de 35 % à 45 % • Ratio d'endettement d'au plus 15 % • Ratio du TCM légèrement supérieur à 220 %	Ratio de versement de dividendes sur actions ordinaires : 40 % Ratio d'endettement au 31 décembre 2016 : 11 % Ratio du TCM au 31 décembre 2016 : 245 % La Société a préservé sa solidité et son efficience en matière de capital tout en maintenant un ratio du TCM de 245 %, soit 25 points de pourcentage de plus que le ratio cible, a augmenté le dividende ordinaire de 5 % et a assuré sa flexibilité financière grâce à des placements liquides de 180 millions de dollars et à l'établissement d'une facilité de crédit de 100 millions de dollars sur laquelle aucun prélèvement n'a été fait. Le 1^{er} janvier 2017, un nouveau cadre de fonds propres réglementaire est entré en vigueur et le ratio du TCM pro forma établi aux termes de ce nouveau cadre se situe entre 158 % et 162 %, contre le nouveau ratio du TCM minimal réglementaire de surveillance de 150 % établi aux termes de la LPAHR. Selon le nouveau cadre de fonds propres réglementaire, le ratio du capital interne cible établi par la Société est de 157 %. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Faits nouveaux de nature commerciale et réglementaire ».
Gestion des placements Optimiser le portefeuille de placements afin d'en maximiser le rendement et d'en préserver l'excellente qualité afin de réduire au minimum la corrélation entre le risque et les contrats d'assurance en vigueur.	La Société a maintenu un portefeuille de placements de qualité supérieure composé à 91 % d'obligations et de débentures de grande qualité et présentant une hausse modeste des actions privilégiées. Dans l'ensemble, le rendement moyen des placements de la Société se situait à 3,2 %.

Faits nouveaux de nature commerciale et réglementaire

Appréciation des prix

La Société examine annuellement ses stratégies en matière de souscription, de tarification et de sélection des risques afin de s'assurer que ses produits demeurent concurrentiels et conformes à ses objectifs de commercialisation et de rentabilité. Sa méthode d'établissement des prix tient compte de l'historique des pertes à long terme de la Société sur les prêts similaires pour ce qui est des ratios prêt/valeur, des modalités et des types d'hypothèque, des historiques de crédit de l'emprunteur et des capitaux requis pour soutenir le produit.

Le 17 janvier 2017, la Société a annoncé qu'elle augmenterait ses taux de primes d'assurance hypothécaire souscrite à l'unité s'appliquant aux prêts hypothécaires accordés aux acheteurs de maisons. La nouvelle tarification tient compte de l'accroissement des exigences réglementaires de capital qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et contribue à assurer la sûreté et la continuité à long terme du système canadien de financement à l'habitation.

Les nouveaux taux de primes sur les nouvelles assurances souscrites en ce qui a trait aux assurances souscrites à l'unité pour les demandes d'achat standards d'habitations occupées par le propriétaire soumises à compter du 17 mars 2017 sont les suivants :

Ratio prêt/valeur des nouvelles assurances souscrites à l'unité	Prime standard (avant le 17 mars 2017)	Prime standard (à compter du 17 mars 2017)
Jusqu'à 65 % inclusivement	0,60 %	0,60 %
Jusqu'à 75 % inclusivement	0,75 %	1,70 %
Jusqu'à 80 % inclusivement	1,25 %	2,40 %
Jusqu'à 85 % inclusivement	1,80 %	2,80 %
Jusqu'à 90 % inclusivement	2,40 %	3,10 %
Jusqu'à 95 % inclusivement	3,60 %	4,00 %
De 90,01 % à 95 % (programme de mise de fonds non traditionnelle)	3,85 %	4,50 %

Selon la composition attendue du portefeuille de prêts auquel s'applique un ratio prêt/valeur, la hausse du taux moyen des primes pour l'assurance souscrite à l'unité est de 18 % à 20 % environ, et elle devrait se traduire par un taux moyen des primes pour l'assurance souscrite à l'unité se situant entre 330 et 335 points de base pour 2017, comparativement à 293 points de base en 2016. Le taux moyen des primes pour l'assurance souscrite à l'unité après 2017 devrait se situer entre 345 et 350 points de base. La Société est d'avis que les nouveaux taux des primes tiennent compte adéquatement de l'accroissement des exigences en matière de capital, ce qui permettra à la Société d'atteindre le taux de rendement des capitaux propres ciblé relativement aux nouvelles affaires qui est de 13 %.

De même, la Société a augmenté les taux des primes applicables aux assurances de portefeuilles par suite de l'accroissement des exigences réglementaires de capital qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Étant donné qu'un certain nombre de demandes de prêt hypothécaire, qui devraient être réglées au début de 2017, étaient en suspens à la clôture de l'exercice 2016, la Société s'attend à ce qu'il y ait une augmentation non récurrente du volume d'assurances de portefeuilles au cours du premier trimestre de 2017.

Modifications apportées aux règles d'admissibilité à l'assurance hypothécaire

Le 3 octobre 2016, le ministre des Finances a annoncé un certain nombre de modifications apportées au système canadien de financement à l'habitation. En s'appuyant sur les mesures annoncées vers la fin de 2015, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- Assurer la cohérence des règles d'admissibilité à l'assurance hypothécaire en uniformisant les critères d'admissibilité pour les prêts assurés à ratio prêt/valeur faible et à ratio prêt/valeur élevé, notamment par l'application d'une simulation de crise des taux hypothécaires;
- Améliorer l'équité fiscale en éliminant les échappatoires entourant l'exemption d'impôt sur le gain en capital tiré de la disposition d'une résidence principale;
- Tenir une consultation publique sur les moyens à prendre afin de mieux protéger les contribuables grâce à une meilleure répartition des risques entre les différents acteurs du système de financement du logement.

Les principales modifications apportées aux règles d'admissibilité à l'assurance hypothécaire sont décrites ci-après.

Application d'une simulation de crise des taux hypothécaires à tous les prêts assurés

À compter du 17 octobre 2016, tous les acheteurs de propriété assurés devront être admissibles à l'assurance hypothécaire à un taux d'intérêt correspondant au plus élevé des taux suivants : celui prévu par leur contrat hypothécaire ou celui des prêts hypothécaires ordinaires de cinq ans à taux fixe affiché par la Banque du Canada, qui s'établit actuellement à 4,64 %. Cette exigence s'appliquait déjà aux prêts hypothécaires assurés à taux variable ou à taux fixe d'une durée de moins de cinq ans qui possèdent un ratio prêt/valeur élevé. Pour qu'un emprunteur soit admissible à l'assurance hypothécaire, le ratio du service de sa dette ne doit pas dépasser le plafond autorisé pour le ratio brut du service de la dette de 39 % et le plafond autorisé pour le ratio du service de la dette totale de 44 %.

Modifications aux exigences d'admissibilité à l'assurance hypothécaire de prêts à ratio prêt/valeur faible

Depuis le 30 novembre 2016, les critères d'admissibilité suivants s'appliquent aux prêts hypothécaires qui sont visés par un contrat d'assurance souscrit à l'unité ou un contrat d'assurance de portefeuille de prêts hypothécaires si le ratio prêt/valeur est égal ou inférieur à 80 % :

1. un prêt dont l'objet inclut l'achat d'une propriété ou le renouvellement subséquent d'un tel prêt;
2. une période maximale d'amortissement de 25 ans débutant à la date de souscription du prêt;
3. une propriété dont la valeur est inférieure à 1 000 000 \$;
4. pour les prêts à taux variable qui permettent des fluctuations au cours de la période d'amortissement, un nouveau calcul des remboursements du prêt au moins tous les 5 ans pour respecter le tableau d'amortissement établi;
5. un pointage de crédit minimal de 600 au moment où le prêt est approuvé;
6. un ratio brut du service de la dette maximal de 39 % et un ratio du service de la dette totale maximal de 44 % au moment où le prêt est approuvé, calculé en appliquant le plus élevé des taux qui suivent : le taux prévu par le contrat hypothécaire ou le taux des prêts ordinaires à taux fixe de 5 ans affiché par la Banque du Canada;
7. dans le cas des propriétés à logement unique, le logement sera occupé par le propriétaire.

Incidence des modifications liées aux simulations de crise des taux hypothécaires et aux exigences d'admissibilité à l'assurance hypothécaire de prêts à ratio prêt/valeur faible

Compte tenu de l'examen des modifications aux règles d'admissibilité annoncées le 3 octobre 2016, la Société prévoit une contraction de 15 % à 25 % du marché des assurances souscrites à l'unité et du nombre d'assurances souscrites à l'unité en 2017, du fait des changements anticipés dans les habitudes d'achat des emprunteurs, tels que l'achat de propriétés moins chères et/ou la hausse des mises de fonds.

De plus, la Société s'attend désormais à une baisse d'environ 25 % à 35 % des nouvelles assurances de portefeuilles pour 2017 comparativement à la projection normalisée en année pleine qui avait été établie en fonction des modifications réglementaires en matière d'assurance de portefeuille du 1^{er} juillet 2016. En vertu des nouvelles règles d'admissibilité, il sera interdit d'assurer les prêts hypothécaires refinancés à ratio prêt/valeur faible et la majorité des prêts hypothécaires consentis à des investisseurs par des prêteurs à compter du 17 octobre 2016.

Les conséquences d'un repli du marché sur les futures primes souscrites seront partiellement contrebalancées par la hausse du taux de primes d'assurance hypothécaire en mars 2017 par suite du resserrement des exigences de capital découlant du nouveau cadre établi par le BSIF. Avec une réserve pour primes non acquises de 2,1 milliards de dollars au 31 décembre 2016, les primes acquises au cours des 12 à 18 prochains mois continueront à bénéficier du volume relativement plus élevé de primes souscrites de 2014 à 2016. À brève échéance, les répercussions sur le volume de primes souscrites devraient donc être limitées.

Consultation publique à venir sur le partage des risques avec les prêteurs

Le 21 octobre 2016, le gouvernement a lancé un processus de consultation publique sur « une nouvelle répartition des risques dans le système de financement du logement ». Ce processus vise à proposer une politique qui obligerait les prêteurs hypothécaires à assumer une part des pertes sur prêt pour toute hypothèque assurée en défaut de paiement. Ce faisant, une partie des risques assumés par les assureurs hypothécaires pourra être transférée aux prêteurs. Les parties intéressées ont jusqu'au 28 février 2017 pour présenter leurs observations. La Société entend participer à ce processus de consultation publique, mais elle estime qu'il est encore trop tôt pour se prononcer sur les effets et le résultat de ces mesures.

Assurances hypothécaires de portefeuilles

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les assurances hypothécaires de portefeuilles se limitent aux prêts hypothécaires assurés dans le cadre des programmes de titrisation de la SCHL et ne peuvent être utilisées pour des prêts hypothécaires assurés dans des véhicules de titrisation privés après une période transitoire applicable aux véhicules de titrisation privés existants. Le 3 février 2016, le gouvernement a fait part des modifications apportées au *Règlement sur les prêts hypothécaires admissibles* et au *Règlement sur les prêts à l'habitation assurables*, lesquelles constituent le « critère de l'objectif de l'assurance de portefeuille ». Bien qu'il soit difficile de déterminer l'incidence à long terme de ces changements à l'heure actuelle, la Société est d'avis que les règlements pourraient venir réduire la demande pour l'assurance de prêts hypothécaires de portefeuilles.

Changements à l'égard du cadre de fonds propres réglementaire

Le 15 décembre 2016, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales*. Ce préavis propose un nouveau cadre de surveillance visant à déterminer les exigences de fonds propres réglementaires auxquelles doivent souscrire les sociétés d'assurance hypothécaire résidentielle. Le nouveau cadre réglementaire est davantage sensible au risque et tient compte de nouveaux vecteurs des risques, dont la solvabilité de l'emprunteur, l'amortissement résiduel et l'encours du prêt. Le préavis a pris effet le 1^{er} janvier 2017 et a remplacé le préavis intitulé *Normes de capital provisoires des sociétés d'assurance hypothécaire*, paru en janvier 2015.

Les exigences de fonds propres pour risque d'assurance comprennent essentiellement :

- i. une exigence de fonds propres de base qui s'applique à tous les prêts hypothécaires assurés en tout temps; plus
- ii. une exigence de fonds propres supplémentaire qui s'applique seulement aux prêts hypothécaires dont le dossier a été constitué dans des périodes pendant lesquelles le marché du logement pour la région qui correspond à l'hypothèque affiche un ratio des prix de l'immobilier au revenu supérieur à un certain seuil (cette exigence de fonds propres supplémentaire ne s'applique pas aux prêts hypothécaires assurés avant le 1^{er} janvier 2017); moins
- iii. le total du passif des primes, qui englobe la réserve pour primes non gagnées et la réserve pour sinistres survenus, mais non déclarés.

Le préavis prévoit notamment ce qui suit :

- i. en utilisant l'encours du prêt pour mesurer l'exposition, le taux réel de remboursement du prêt hypothécaire est pris en compte et les fonds propres ne sont détenus que pour les prêts hypothécaires toujours en vigueur;
- ii. en utilisant un ratio prêt/valeur modifié (solde du prêt/valeur initiale de la propriété), la participation financière de l'emprunteur au chapitre de la propriété est mieux prise en compte;
- iii. le fait de distinguer les exigences en fonction de la cote de crédit de l'emprunteur garantit que les fonds propres détenus pour les emprunteurs qui risquent davantage de ne pas rembourser sont plus élevés;
- iv. le fait de distinguer les exigences selon l'amortissement résiduel permet de tenir compte de l'importance du taux de remboursement futur prévu et de la progression de la participation financière de l'emprunteur.

Les fonds propres supplémentaires seront liés aux fluctuations des prix des propriétés, tant en termes de tendances récentes des prix du logement qu'en termes de fluctuations des prix du logement relativement aux revenus des ménages. L'Indice de prix de maison Teranet – Banque Nationale^{MC} (l'« **indice Teranet** ») sert à mesurer les prix des maisons alors que les données de Statistique Canada sur le revenu disponible des ménages et la population sont utilisées pour mesurer le revenu par habitant. Les indicateurs des exigences supplémentaires de fonds propres (« **IESFP** »), basés principalement sur le ratio de l'indice Teranet pour un indice de région métropolitaine divisé par le revenu national par habitant, sont comparés à une valeur seuil prescrite pour cette région en particulier. Dans le cas d'un prêt hypothécaire dont le dossier a été constitué dans une période ouverte après le 1^{er} janvier 2017, si les IESFP dépassent la valeur seuil d'une région métropolitaine, les exigences supplémentaires de fonds propres s'appliquent à ce prêt sur toute sa durée. Les seuils des IESFP sont calculés à partir des données sur le revenu disponible des ménages et la population et sont présentés avec un trimestre de retard.

La Société a examiné la méthodologie pour le calcul des IESFP et a observé que Calgary, Edmonton, Toronto, Vancouver et Victoria ne respectaient pas leurs seuils d'IESFP prévus par le BSIF à la fin du troisième trimestre de 2016. Environ 35 % à 40 % des nouvelles assurances souscrites à l'unité au cours de 2016 provenaient de ces régions métropolitaines.

Le préavis prévoit également des modalités transitoires afin d'assurer la transition en douceur vers le nouveau cadre de surveillance. En vertu de ces accords transitoires, le montant de fonds propres réglementaire que Genworth Canada doit maintenir pour les prêts hypothécaires indiqués ci-après restera inchangé par rapport au montant établi en fonction du ratio du TCM en vigueur

au 31 décembre 2016, soit 220 %, suivant la ligne directrice sur le TCM de 2016, jusqu'à ce que le montant établi en fonction du ratio TCM cible de 150 % prescrit dans le nouveau cadre de surveillance du BSIF soit inférieur au montant établi en fonction du ratio TCM cible prescrit de 220 % susmentionné :

- les prêts hypothécaires souscrits à l'unité avant le 31 décembre 2016 dont la période d'amortissement initiale est de plus de vingt-cinq ans;
- les prêts hypothécaires de portefeuilles assurés dont la demande d'assurance de portefeuilles a été reçue avant le 31 décembre 2016 et dont la date d'entrée en vigueur de l'assurance est antérieure au 31 mars 2017.

Le préavis prévoit en outre une période de transition de trois ans permettant de s'ajuster à l'incidence croissante du montant de fonds propres réglementaires requis pour faire face au risque.

En vertu du nouveau cadre de fonds propres, le ratio TCM cible de 220 % a été ramené, aux termes de la LPAHR, au ratio de 150 % prévu dans le cadre de surveillance du BSIF et le ratio du TCM minimal a été ramené à 150 %, selon la LPAHR. La Société estime que, sous l'égide du nouveau cadre, son ratio du TCM pro forma se serait situé dans une fourchette de 158 % à 162 % au 31 décembre 2016. En conséquence, la Société respectait les nouvelles exigences lorsque celles-ci sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Il est important de noter que le BSIF pourrait apporter d'autres changements au nouveau cadre à la suite des observations et des commentaires qu'il recevra ultérieurement. La Société continue de collaborer avec le BSIF afin de préciser certains détails du nouveau cadre, tels que l'obligation suggérée, mais dont l'application a été reportée, de mettre à jour les cotes de solvabilité des emprunteurs.

Taxe foncière supplémentaire imposée aux acheteurs étrangers à l'achat d'un immeuble résidentiel dans la région du Grand Vancouver

Dans le but d'accroître l'accessibilité au logement, le 25 juillet 2016, le gouvernement de la Colombie-Britannique a présenté un plan à quatre volets qui prévoit l'imposition d'une taxe supplémentaire sur les transferts fonciers aux acheteurs étrangers. En date du 2 août 2016, les entreprises et ressortissants étrangers qui achètent un immeuble résidentiel dans la région du Grand Vancouver doivent payer une taxe sur les transferts fonciers de 15 %. La Société ne prévoit pas subir d'incidence importante par suite de ces changements étant donné que les acheteurs étrangers ne sont généralement pas admissibles à l'assurance pour les prêts hypothécaires à ratio prêt/valeur élevé.

Notations de stabilité financière

Le 18 août 2016, Standard & Poor's (« **S&P** ») a reconfirmé la notation de A+, assortie d'une perspective stable, et la notation de BBB+, assortie également d'une perspective stable, accordées respectivement à la filiale d'assurance et à la Société.

Le 17 mai 2016, DBRS a confirmé la notation de stabilité financière de AA accordée à la filiale d'assurance, assortie d'une tendance stable. DBRS a révisé à la baisse d'un cran la notation de crédit d'émetteur et les débentures non garanties de premier rang de la Société, les portant à A (élevé) et les assortissant d'une tendance stable, soulignant « les préoccupations de DBRS relatives à l'existence d'un plus grand risque, actuellement, que le BSIF, dans une situation du marché hypothécaire difficile, peut imposer des restrictions aux paiements de dividendes de la société d'assurance. »¹

Dividendes

Le 25 novembre 2016, la Société a versé un dividende trimestriel de 0,44 \$ par action ordinaire.

Rachat d'actions

Le 28 avril 2016, la Société a reçu l'autorisation de la Bourse de Toronto pour lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat** »). Aux termes de l'offre publique de rachat, la Société peut racheter aux fins d'annulation un maximum de 4 589 958 actions, ce qui représentait environ 5 % de ses actions ordinaires en circulation en date du 25 avril 2016. Les rachats d'actions ordinaires faits dans le cadre de l'offre publique de rachat peuvent être effectués à compter du 5 mai 2016 et cesseront à la première des dates à survenir entre le 4 mai 2017 et la date à laquelle la Société aura racheté le nombre maximal d'actions permis par l'offre publique de rachat.

¹ Communiqué de presse du 17 mai 2016 de DBRS : DBRS confirme les cotes de Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada et abaisse la cote de Genworth MI Canada Inc.

L'offre publique de rachat précédente de la Société qui avait été lancée le 28 avril 2015 a pris fin le 4 mai 2016. La Société n'a racheté aucune action aux termes de cette offre publique de rachat au cours du trimestre et de la période de 12 mois clos le 31 décembre 2016. Elle avait racheté 50 millions de dollars d'actions en 2015 aux termes de cette offre publique de rachat.

Ligne directrice E-21 en matière de gestion du risque opérationnel

En juin 2016, le BSIF a publié la ligne directrice E-21 en matière de gestion du risque opérationnel (la « **ligne directrice E-21** »), dans laquelle il définit le risque d'exploitation comme « le risque d'encourir des pertes découlant de lacunes ou de défauts attribuables aux ressources humaines et matérielles, telles que des procédures et des systèmes internes, ou résultant d'événements déclencheurs externes, ce qui inclut le risque juridique, mais non le risque stratégique et le risque d'atteinte à la réputation ». La ligne directrice E-21 repose sur quatre principes : i) un cadre de gestion intégrée et documentée du risque opérationnel; ii) le soutien de la structure de gouvernance des institutions financières par la production et la mise en application d'une déclaration de leur propension à prendre des risques; iii) le recours à un modèle à « trois lignes de défense » pour garantir la responsabilisation; et iv) un processus de reconnaissance et d'évaluation complète du risque opérationnel. La ligne directrice E-21 concorde, dans l'ensemble, avec le cadre de gestion du risque opérationnel actuel de la Société.

Plafond du solde impayé de tous les prêts hypothécaires assurés du secteur privé

La Société estime que le solde impayé de tous les prêts hypothécaires assurés s'élevait à 223 milliards de dollars au 31 décembre 2016, ce qui correspond à 48 % du montant initial assuré. Le 15 décembre 2016, le plafond du solde impayé de tous les prêts hypothécaires assurés du secteur privé autorisé en vertu de la LPAHR a été relevé, passant de 300 milliards de dollars à 350 milliards de dollars. La Société estime qu'au 30 septembre 2016, le solde impayé de tous les prêts hypothécaires assurés du secteur privé se chiffrait à 282 milliards de dollars.

Facilité de crédit

Au cours du deuxième trimestre de 2016, la Société a établi une facilité de crédit renouvelable non garantie de premier rang de 100 millions de dollars, venant à échéance le 20 mai 2019. Au 31 décembre 2016, la Société n'avait prélevé aucun montant sur la facilité de crédit. Cette facilité de crédit procure une souplesse financière accrue d'une manière efficace et rentable.

Transaction relative à Genworth Financial Inc.

Le 21 octobre 2016, Genworth Financial Inc., l'actionnaire majoritaire de la Société, a conclu, avec China Oceanwide Holdings Group Co., Ltd., une société à responsabilité limitée constituée dans la République populaire de Chine (« China Oceanwide »), une convention définitive aux termes de laquelle China Oceanwide a convenu d'acquérir la totalité des actions ordinaires de Genworth Financial Inc. dans le cadre d'une fusion. Lorsque la transaction sera complétée, Genworth Financial Inc. deviendra une filiale autonome de China Oceanwide. La transaction est assujettie à l'approbation des actionnaires de Genworth Financial Inc. et au respect d'autres conditions de clôture, notamment l'obtention des approbations d'ordre réglementaire requises.

Conjoncture économique

Les activités d'assurance hypothécaire sont influencées par les conditions macroéconomiques. Plus particulièrement, le volume de primes souscrites est influencé, entre autres facteurs, par la croissance économique, les taux d'intérêt, le taux de chômage, le marché de l'habitation, le prix des habitations et les politiques gouvernementales. Les pertes sur sinistres varient essentiellement en fonction du taux de chômage, du prix des habitations et du marché de l'habitation.

Principaux facteurs macroéconomiques ayant une incidence sur le rendement des activités	
Pour l'exercice à ce jour ou au 31 décembre 2016	Pour l'exercice 2017 en entier ou au 31 décembre 2017 (estimation)
Reventes résidentielles g.a. : 6,3 % ¹	Reventes résidentielles g.a. : (3,3) % ¹
Variation de l'indice composé du prix des habitations au Canada : 12,3 % ²	Variation de l'indice composé du prix des habitations au Canada : -1 % à 1 % ²
Cours moyen du pétrole : 43 \$ US ³	Cours moyen du pétrole : 50 \$ US à 60 \$ US ³
Rendement des obligations du Canada à 5 ans : 1,11 % ⁴	Rendement des obligations du Canada à 5 ans : 1,30 % à 1,50 % ⁴
PIB estimatif : 1,3 % ⁵	PIB estimatif : 2,1 % ⁵
Taux de chômage moyen : 7,0 % ⁶	Taux de chômage moyen : 7,0 % à 7,5 % ⁶

Contexte macroéconomique

La Banque du Canada prévoit que la croissance économique mesurée selon le produit intérieur brut (« PIB ») réel progressera de 1,3 % en 2016 et de 2,1 % en 2017. L'amélioration anticipée du PIB tient compte de la montée des prix du pétrole, de l'augmentation des exportations du fait de la dépréciation du dollar canadien, du rythme stable des dépenses de consommation et de l'accroissement de l'investissement public dans des projets d'infrastructure, ce qui a été contrebalancé dans une certaine mesure par une baisse de la demande pour des propriétés résidentielles.

Le taux du financement à un jour au Canada est demeuré stable à 0,50 % en 2016 et on ne s'attend pas à ce qu'il augmente en 2017. Le rendement des obligations du Canada à 5 ans a augmenté d'environ 50 points de base depuis le mois d'octobre pour s'établir à 1,11 % en décembre 2016, par suite d'événements survenus dans le monde qui ont influé sur l'économie, et on s'attend à ce qu'il continue de s'améliorer, bien que modestement, en 2017.

Le taux de chômage au Canada était de 6,9 % à la fin du quatrième trimestre de 2016, et a atteint une moyenne de 7,0 % en 2016. Le prix moyen du pétrole en 2016 était de 43 \$ US, ce qui représente une remontée par rapport à un des niveaux les plus bas qui avait été atteint au début de 2016. La Société estime que le taux de chômage moyen se situera entre 7,0 % et 7,5 % en 2017 et que le prix du pétrole se situera entre 50 \$ US et 60 \$ US pour l'exercice en cours.

Marché de l'habitation

Les reventes résidentielles ont progressé de 6,3 % pour l'exercice 2016 par rapport à l'exercice précédent et l'indice composé du prix des habitations au Canada a augmenté de 12,3 % en 2016. Ces hausses sont attribuables à la force des marchés de l'habitation de la Colombie-Britannique et de l'Ontario; laquelle a été contrebalancée en partie par l'affaiblissement continu des marchés dans les provinces productrices de pétrole.

L'Association canadienne de l'immeuble prévoit une baisse de 3,3 % des reventes résidentielles en 2017 et la Société s'attend à ce que l'indice composé du prix des habitations au Canada pour 2017 se situe entre 1 % et -1 %. Les changements récemment annoncés à la réglementation fédérale en matière d'admissibilité à l'assurance hypothécaire et une hausse légère des taux d'intérêt hypothécaires devraient avoir des conséquences défavorables pour les premiers acheteurs potentiels.

¹ Association canadienne de l'immeuble (« ACI »).

² Indice du prix des maisons Teranet – Banque Nationale (2016); estimation par la direction (2017).

³ Energy Information Administration des États-Unis – pétrole brut léger WTI (\$ US/baril) (2016); estimation par la direction (2017).

⁴ Bloomberg.

⁵ Rapport sur la politique monétaire, janvier 2017. Variation en pourcentage du PIB réel d'un trimestre à l'autre pour 2016 aux taux annuels et estimation pour 2017.

⁶ Statistique Canada – Enquête sur la population active (2016); estimation par la direction (2017).

Objectifs pour 2017

Afin de remplir sa mission consistant à être l'assureur de prêts hypothécaires privilégié au Canada, la Société s'emploie à accroître la valeur pour les actionnaires en collaborant avec ses partenaires prêteurs, les organismes de réglementation et les influenceurs dans le but de :

- conserver une excellente capacité à acquitter les indemnités et une robuste santé financière;
- aider les Canadiens à accéder et à maintenir l'accèsion à la propriété de façon responsable;
- encourager des collectivités fortes et durables partout au Canada;
- promouvoir une gestion prudente du risque afin d'accroître la sécurité et la solidité du système de crédit hypothécaire.

La Société a pour objectif à long terme d'accroître la valeur pour les actionnaires en dégagant un rendement des capitaux propres supérieur au coût du capital et en assurant la croissance progressive du bénéfice net. Les priorités qui permettront à la Société de réaliser cet objectif à long terme sont présentées ci-dessous :

Objectifs pour 2017

Primes souscrites et primes acquises

Diminution modérée des primes souscrites en dépit de la hausse anticipée des taux des primes

- La Société prévoit une contraction de 15 % à 25 % du marché des assurances souscrites à l'unité et du nombre d'assurances souscrites à l'unité en 2017, du fait des changements apportés à la réglementation qui sont entrés en vigueur au cours du quatrième trimestre de 2016. Les primes liées aux assurances souscrites à l'unité devraient être légèrement inférieures à celles de 2016 en raison surtout du rétrécissement du marché des montages de prêts hypothécaires, lequel a été contré par la hausse d'environ 18 % à 20 % du taux moyen des primes et devrait se traduire par un taux moyen des primes pour l'assurance souscrite à l'unité se situant entre 330 et 335 points de base pour 2017, comparativement à 293 points de base en 2016.
- Les primes souscrites liées aux assurances de portefeuilles devraient être considérablement inférieures à celles de 2016 en raison surtout de l'interdiction d'accorder une garantie d'assurance hypothécaire offerte par le gouvernement à des prêts hypothécaires qui ont fait l'objet d'un refinancement et dont le dossier a été constitué après le 30 novembre 2016, ainsi que de l'incidence du changement apporté à la réglementation qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016, ou de la règle fondée sur le critère de l'objectif, qui circonscrit l'utilisation de l'assurance de portefeuilles de prêts hypothécaires.
- La Société s'attend à ce que le taux moyen des primes applicable aux assurances de portefeuilles augmente de façon considérable en raison du nouveau cadre visant le capital qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Légère augmentation des primes acquises attribuable à l'acclimatation des nouveaux secteurs d'assurance

Étant donné le modèle de prime initiale unique, la Société est généralement en mesure d'estimer de manière fiable la proportion des primes non acquises qui seront acquises en revenus en tant que primes acquises, tant qu'il n'y a pas de changements significatifs à la courbe de comptabilisation actuelle des primes de la Société. La Société s'attend à gagner entre 615 et 625 millions de dollars de primes acquises en 2017 à partir de la réserve pour primes non acquises de 2,1 milliards de dollars au 31 décembre 2016. En outre, les primes acquises en 2017 seront majorées des primes souscrites en 2017 qui seront acquises en 2017.

Pertes sur sinistres

Adopter une gestion prévoyante du risque et des stratégies d'atténuation des sinistres bien ciblées :

- Rapport sinistres-primes de 25 % à 35 %
- Taux de pénétration des programmes de sauvetage de plus de 55 %

Qualité du portefeuille et gestion du risque

Maintenir l'excellente qualité du portefeuille d'assurance grâce à une politique de souscription prudente, à une gestion prévoyante du risque et à des activités de souscription rigoureuses :

- Cote de solvabilité moyenne supérieure à 735 pour les assurances souscrites à l'unité
- Cote de solvabilité moyenne inférieure à 660, ou de moins de 5 %, pour les assurances souscrites à l'unité

Objectifs pour 2017**Gestion du capital**

Assurer une gestion prévoyante du capital afin de maintenir un certain équilibre entre solidité, efficience et souplesse en matière de capital :

- Ratio de distribution-actions ordinaires de 35 % à 45 %
- Ratio d'endettement d'au plus 15 %
- Ratio du TCM situé dans une fourchette de 160 % à 165 %

Gestion des placements

Optimiser le portefeuille de placements afin d'en maximiser le rendement et d'en préserver l'excellente qualité afin de réduire au minimum la corrélation entre le risque et les contrats d'assurance en vigueur.

- Produits des placements légèrement supérieurs en raison d'une augmentation des actifs moyens.

Survol du quatrième trimestre

Tableau 2 : Résultats d'exploitation

Quatrième trimestre					Exercice complet			
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2016	2015	Variation		2016	2015	Variation	
	2016 \$	2015 \$	(42) \$	(20) %	2016 \$	2015 \$	(49) \$	(6) %
Primes souscrites	171	213	(42)	(20) %	760	809	(49)	(6) %
Primes acquises	164	151	13	9 %	638	586	52	9 %
Pertes sur sinistres et charges								
Pertes sur sinistres	29	35	(6)	(17) %	139	122	17	14 %
Charges	33	27	6	22 %	124	108	16	14 %
Total des pertes sur sinistres et des charges	62	62	–	–	263	230	33	14 %
Revenus de souscription, montant net	103	90	13	15 %	375	356	19	5 %
Produits des placements								
Produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement	46	44	2	4 %	176	169	7	4 %
Profits nets sur placements	47	3	44	NS	38	32	6	20 %
Produits des placements	93	47	45	96 %	214	201	13	6 %
Charges d'intérêts	6	6	–	–	23	23	–	–
Bénéfice avant impôt sur le résultat	190	131	58	44 %	566	534	31	6 %
Charge d'impôt sur le résultat	50	34	16	48 %	149	136	13	10 %
Bénéfice net	140	98	42	43 %	417	398	19	5 %
Ajustement du bénéfice net, après impôt (Profits nets) pertes nettes sur placements	(35)	(3)	(32)	NS	(29)	(23)	(6)	25 %
Bénéfice d'exploitation net ¹	105	95	10	11 %	388	375	13	3 %
Taux d'impôt effectif	26,1 %	25,6 %	–	0,6 pts	26,3 %	25,4 %	–	0,9 pts
Principales mesures financières non conformes aux IFRS¹								
Nouvelles assurances souscrites à l'unité	5 120	6 231	(1 111)	(18) %	21 171	25 243	(4 072)	(16) %
Nouvelles assurances de portefeuilles	4 918	9 595	(4 677)	(49) %	41 881	25 696	16 185	63 %
Rapport sinistres-primes	18 %	23 %	– %	(5) pts	22 %	21 %	– %	1 pts
Pourcentage des frais généraux	20 %	18 %	– %	2 pts	19 %	18 %	– %	1 pts
Ratio combiné	38 %	41 %	– %	(3) pts	41 %	39 %	– %	2 pts
Rendement des capitaux propres	12 %	12 %	– %	– pts	11 %	12 %	– %	– pts
Rendement des placements	3,2 %	3,3 %	– %	(0,1) pts	3,2 %	3,3 %	– %	(0,1) pts

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes. « NS » signifie « non significatif ».

¹ Ces mesures financières ne sont pas calculées selon les IFRS. Pour un complément d'information, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » à la fin du présent rapport de gestion.

Tableau 3 : Nouvelles assurances souscrites, primes souscrites et primes acquises

	Quatrième trimestre				Exercice complet			
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2016	2015	Variation		2016	2015	Variation	
Nouvelles assurances souscrites								
Nouvelles assurances souscrites à l'unité	5 120 \$	6 231 \$	(1 111) \$	(18) %	21 171 \$	25 243 \$	(4 072) \$	(16) %
Nouvelles assurances de portefeuilles	4 918	9 595	(4 677)	(49) %	41 881	25 696	16 185	63 %
Total	10 038 \$	15 826 \$	(5 787) \$	(37) %	63 051 \$	50 938 \$	12 113 \$	24 %
Primes souscrites								
Nouvelles assurances souscrites à l'unité	149	181	(32)	(17) %	619	705	(86)	(12) %
Nouvelles assurances de portefeuilles	22	32	(10)	(32) %	140	104	37	36 %
Total	171 \$	213 \$	(42) \$	(20) %	760 \$	809 \$	(49) \$	(6) %
Taux de primes moyens (en points de base)								
Nouvelles assurances souscrites à l'unité	292	290	2	1 %	293	279	14	5 %
Nouvelles assurances de portefeuilles	45	34	11	33 %	34	40	(7)	(17) %
Total	171	135	36	27 %	121	158	(38)	(24) %
Primes acquises	164 \$	151 \$	13 \$	9 %	638 \$	586 \$	52 \$	9 %

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

Trimestre considéré

Les nouvelles assurances hypothécaires souscrites à l'unité se sont établies à 5,1 milliards de dollars au quatrième trimestre de 2016, en baisse de 1,1 milliard de dollars, ou 18 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette diminution découle principalement des modifications ciblées apportées au chapitre de la souscription dans certains marchés et à la diminution de la taille du marché des montages des assurances souscrites à l'unité. Les nouvelles assurances hypothécaires de portefeuilles souscrites se sont établies à 4,9 milliards de dollars pour le quatrième trimestre de 2016, en comparaison de 9,6 milliards de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le volume et la composition des assurances de portefeuilles varient d'un trimestre à l'autre, selon la demande des prêteurs.

Les primes souscrites liées aux assurances souscrites à l'unité se sont établies à 149 millions de dollars au quatrième trimestre de 2016, en baisse de 32 millions de dollars, ou 17 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette diminution de 32 millions de dollars est attribuable principalement à une diminution du volume d'affaires lié aux assurances souscrites à l'unité. Les primes souscrites au chapitre de l'assurance de portefeuilles se sont élevées à 22 millions de dollars au quatrième trimestre de 2016, en comparaison de 32 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les primes acquises se sont élevées à 164 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2016, en hausse de 13 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des cotisations versées aux termes des primes souscrites en 2015 et en 2016.

Exercice complet

En 2016, les nouvelles assurances hypothécaires souscrites à l'unité se sont établies à 21,2 milliards de dollars, en baisse de 4,1 milliards de dollars, ou 16 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement des modifications ciblées apportées au chapitre de la souscription dans certains marchés et à la diminution de la taille du marché des montages des assurances souscrites à l'unité. Les nouvelles assurances hypothécaires de portefeuilles souscrites se sont établies à 41,9 milliards de dollars pour l'exercice 2016, en comparaison de 25,7 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Cette hausse découle de l'accroissement de la demande des prêteurs qui a été enregistré avant l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2016, des changements réglementaires qui limitent, de manière générale, l'assurance de portefeuilles aux prêts hypothécaires qui serviront dans le cadre des programmes de titrisation gouvernementaux.

Les primes souscrites liées aux assurances souscrites à l'unité se sont établies à 619 millions de dollars pour tout l'exercice 2016, en baisse de 86 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution de 86 millions de dollars est attribuable principalement à une diminution du volume d'assurances souscrites à l'unité, en partie contrebalancée par une augmentation de 5 % du taux de primes moyen, lequel est passé à 2,93 %, par suite de la hausse du taux des primes pratiquée en juin 2015. Les primes souscrites au chapitre de l'assurance de portefeuilles se sont élevées à 140 millions de dollars en 2016, en hausse de 37 millions de dollars, ou 36 %, ce qui s'explique par l'augmentation du volume d'assurances de portefeuilles. Le taux de primes des assurances de portefeuilles moyen s'est établi à 0,34 % en 2016, ce qui rend compte de la grande qualité du portefeuille et de la proportion plus élevée de prêts hypothécaires de portefeuilles assurés pour lesquels le ratio prêt/valeur est inférieur à 65 %.

Les primes acquises se sont élevées à 638 millions de dollars en 2016, en hausse de 52 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des primes acquises qui a découlé de l'augmentation des cotisations versées attribuable aux volumes d'affaires relativement plus élevés de 2014, de 2015 et de 2016.

Tableau 4 : Pertes sur sinistres

	Quatrième trimestre				Exercice complet			
	2016	2015	Variation		2016	2015	Variation	
Nouveaux cas de défaillance déclarés	1 228	1 198	30	3 %	4 940	4 466	474	11 %
Remédiations	792	711	81	11 %	3 091	2 788	303	11 %
Nouveaux cas de défaillance déclarés, déduction faite des remédiations	436	487	(51)	(10) %	1 849	1 678	171	10 %
Réserve moyenne par cas de défaillance (en milliers de dollars)	79 \$	72 \$	7 \$	10 %	79 \$	72 \$	7	10 %
Pertes sur sinistres (en millions de dollars)	29 \$	35 \$	(6) \$	(17) %	139 \$	122 \$	17	14 %
Rapport sinistres-primes	18 %	23 %	–	(5) pts	22 %	21 %	–	1 pts

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

Trimestre considéré

Le nombre de nouveaux cas de défaillance, déduction faite des remédiations, a diminué de 51 cas par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent pour s'établir à 436, en raison principalement d'une baisse de 65 cas enregistrée surtout par les régions non productrices de pétrole du Canada, qui a été en partie contrebalancée par une modeste augmentation de 14 cas en Alberta. La baisse de 65 nouveaux cas de défaillance, déduction faite des remédiations, tient compte de 28 cas au Québec, de 18 cas dans la région du Pacifique et de 14 cas en Ontario, ce qui reflète une conjoncture économique favorable ou qui s'améliore dans ces régions. La région de l'Atlantique a enregistré une diminution de 5 cas, le nombre de cas dans la région des Prairies n'ayant pas varié. L'augmentation de 14 cas de défaillance enregistrée en Alberta comprend une hausse de 127 nouveaux cas de défaillance déclarés attribuable à la pression exercée par le marché économique et le marché de l'habitation, laquelle a été en grande partie contrebalancée par une augmentation de 113 remédiations.

La réserve moyenne par cas de défaillance a augmenté d'environ 7 000 \$, en raison surtout d'un changement dans la composition à l'échelle régionale, le montant moyen des prêts hypothécaires ayant augmenté et le prix des habitations ayant diminué légèrement.

Le rapport sinistres-primés s'est donc établi à 18 % pour le quatrième trimestre de 2016, en baisse de 5 points de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison de la baisse des pertes sur sinistres et de l'augmentation des primes acquises.

Exercice complet

En 2016, le nombre de nouveaux cas de défaillance, déduction faite des remédiations, a augmenté de 171 cas par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 1 849, en raison principalement de la pression exercée sur les régions productrices de pétrole, l'Alberta, les Prairies et la région de l'Atlantique ayant enregistré une hausse respective de 391 cas, de 82 cas et de 2 cas, qui a été en partie compensée par une diminution de 137 cas en Ontario, de 99 cas au Québec et de 68 cas dans la région du Pacifique, ce qui reflète une conjoncture économique qui est favorable ou qui s'améliore dans ces régions.

La réserve moyenne par cas de défaillance a augmenté d'environ 7 000 \$, en raison surtout d'un changement dans la composition à l'échelle régionale, le montant moyen des prêts hypothécaires ayant augmenté et le prix des habitations ayant diminué légèrement, facteur ayant été en partie contrebalancé par l'évolution favorable au Québec des réserves calculées dossier par dossier qui a découlé de l'amélioration de la conjoncture économique dans cette région.

Le rapport sinistres-primés s'est donc établi à 22 % en 2016, en hausse de 1 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des pertes sur sinistres, en partie contrebalancée par l'augmentation des primes acquises.

Tableau 5 : Charges

	Quatrième trimestre				Exercice complet			
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2016	2015	Variation		2016	2015	Variation	
Charges								
Taxes sur les primes et frais de souscription	13 \$	15 \$	(2) \$	(13) %	58 \$	60 \$	(2) \$	(3) %
Rémunération des membres du personnel	12	9	3	36 %	49	40	9	23 %
Autres	9	8	1	10 %	30	29	1	4 %
Charges avant la variation nette des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés	34	32	2	6 %	138	129	9	7 %
Variation nette des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés	(1)	(5)	4	(75) %	(14)	(21)	7	(34) %
Total	33 \$	27 \$	6 \$	22 %	124 \$	108 \$	16 \$	14 %
Pourcentage des frais généraux	20 %	18 %	–	2 pts	19 %	18 %	–	1 pts

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

Trimestre considéré

Les charges avant la variation nette des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés se sont chiffrées à 34 millions de dollars au quatrième trimestre de 2016, en hausse de 2 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation découle surtout d'une hausse de 3 millions de dollars de la rémunération des membres du personnel, y compris une augmentation de la rémunération fondée sur des actions, et d'une hausse modérée de 1 million de dollars des autres frais, qui se composent principalement des honoraires de professionnels et des frais de bureau, partiellement contrebalancées par une diminution de 2 millions de dollars des taxes sur les primes et des frais de souscription découlant de la diminution du volume de primes souscrites. Le total des charges a augmenté de 6 millions de dollars, ce qui s'explique essentiellement par la hausse de 4 millions de dollars de la variation nette des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés qui a découlé en grande partie de l'amortissement de coûts d'acquisition de polices d'assurance qui ont été différés précédemment par suite de l'augmentation des primes acquises ainsi que de la hausse des charges ne pouvant être différées, notamment la rémunération fondée sur des actions au cours du trimestre considéré.

Le pourcentage des frais généraux a augmenté de 2 points de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent pour se fixer à 20 % au quatrième trimestre de 2016, en raison d'une augmentation des charges, en partie contrebalancée par une hausse des primes acquises.

Exercice complet

Les charges avant la variation nette des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés se sont chiffrées à 138 millions de dollars en 2016, en hausse de 9 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation découle surtout d'une hausse de 9 millions de dollars de la rémunération des membres du personnel, y compris la hausse de la rémunération fondée sur des actions, et d'une augmentation modérée de 1 million de dollars des autres frais, qui se composent principalement des honoraires de professionnels et des frais de bureau, partiellement contrebalancées par une diminution de 2 millions de dollars des taxes sur les primes et des frais de souscription découlant de la diminution du volume de primes souscrites. Le total des charges a augmenté de 16 millions de dollars, ce qui s'explique essentiellement par une hausse de 7 millions de dollars de la variation nette des coûts d'acquisition de polices d'assurance différés, qui a découlé en grande partie de l'amortissement de coûts d'acquisition de polices d'assurance ayant été différés précédemment par suite de l'augmentation des primes acquises ainsi que de la hausse des charges ne pouvant être différées, notamment la charge de rémunération fondée sur des actions.

Le pourcentage des frais généraux s'est établi à 19 % en 2016, en hausse de 1 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, en raison du fait que l'augmentation des charges a été en partie contrebalancée par la hausse des primes acquises.

Tableau 6 : Produits des placements

	Quatrième trimestre				Exercice complet			
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2016	2015	Variation		2016	2015	Variation	
Produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement	46 \$	44 \$	2 \$	4 %	176 \$	169 \$	7 \$	4 %
Profits nets (pertes nettes) réalisés sur la vente de placements	1	(2)	3	NS	3	23	(20)	(87) %
Profits nets sur les dérivés et les opérations de change	46	5	41	NS	38	9	29	NS
Perte de valeur	–	–	–	NS	(3)	–	(3)	NS
Produits des placements	93 \$	47 \$	45 \$	95 %	214 \$	201 \$	13 \$	6 %
Actifs investis à la clôture de la période	6 226 \$	5 917 \$	309 \$	5 %	6 226 \$	5 917 \$	309 \$	5 %
Rendement moyen des placements au cours de la période	3,2 %	3,3 %	–	(0,1) pts	3,2 %	3,3 %	–	(0,1) pts

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes. « NS » signifie « non significatif ».

Trimestre considéré

Les produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement, ont augmenté de 2 millions de dollars, ou 4 %, pour s'établir à 46 millions de dollars au quatrième trimestre de 2016, en raison essentiellement de l'augmentation des actifs investis et de la hausse des produits de dividendes, partiellement contrebalancées par l'incidence des faibles taux d'intérêt sur le réinvestissement d'actifs à revenu fixe arrivés à échéance. Le rendement moyen des placements pour le trimestre s'est établi à 3,2 %, en comparaison de 3,3 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les actifs investis ont augmenté de 309 millions de dollars par suite des primes souscrites en 2016.

La Société a comptabilisé des profits réalisés nets de 1 million de dollars au quatrième trimestre de 2016, ce qui s'explique principalement par la vente de titres à revenu fixe, alors qu'elle avait comptabilisé des pertes réalisées nettes de 2 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

La Société a inscrit des profits nets sur les dérivés et les opérations de change de 46 millions de dollars au quatrième trimestre de 2016, en comparaison de 5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 41 millions de dollars. Cette augmentation découle essentiellement de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur les swaps de taux d'intérêt de la Société et de l'incidence des fluctuations des taux de change sur les actifs investis de la Société libellés en dollars américains, partiellement contrebalancées par les activités liées aux dérivés de change. Ces profits ont été annulés dans une large mesure par les baisses de la juste valeur des placements disponibles à la vente comptabilisés dans les AERG.

Exercice complet

Les produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement, ont augmenté de 7 millions de dollars, ou 4 %, pour s'établir à 176 millions de dollars en 2016, en raison essentiellement de l'augmentation des actifs investis et de la hausse des produits de dividendes, partiellement contrebalancées par l'incidence des faibles taux d'intérêt sur le réinvestissement d'actifs à revenu fixe arrivés à échéance par rapport à l'exercice précédent. Le rendement moyen des placements pour 2016 s'est établi à 3,2 %, en comparaison de 3,3 % pour l'exercice précédent. Les actifs investis ont augmenté de 309 millions de dollars par suite des primes souscrites en 2016.

La Société a comptabilisé des profits réalisés de 3 millions de dollars en 2016, principalement en raison de la vente de titres à revenu fixe, en comparaison de profits réalisés de 23 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la vente de ses placements en actions ordinaires.

En 2016, la Société a inscrit des gains nets sur les dérivés et des opérations de change de 38 millions de dollars, en comparaison de 9 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 29 millions de dollars. Cette augmentation est attribuable essentiellement à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur les swaps de taux d'intérêt de la Société et des activités liées aux dérivés de change, partiellement contrebalancées par l'incidence des fluctuations des taux de change sur les actifs investis de la Société libellés en dollars américains.

La Société a également comptabilisé une perte de valeur de 3 millions de dollars sur une obligation brésilienne.

Tableau 7 : Bénéfice net

	Quatrième trimestre				Exercice complet			
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2016	2015	Variation		2016	2015	Variation	
Bénéfice avant impôt sur le résultat	190 \$	131 \$	58 \$	44 %	566 \$	534 \$	31 \$	6 %
Charge d'impôt sur le résultat	50	34	16	48 %	149	136	13	10 %
Bénéfice net	140 \$	98 \$	42 \$	43 %	417 \$	398 \$	19 \$	5 %
Taux d'impôt effectif	26,1 %	25,6 %	– %	0,6 pts	26,3 %	25,4 %	– %	0,9 pts

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

Trimestre considéré

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,1 % au quatrième trimestre de 2016, en hausse d'environ 0,6 point de pourcentage par rapport au taux de 25,6 % enregistré pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des taux d'impôt de certaines provinces et par l'augmentation d'éléments non déductibles, partiellement contrebalancées par l'augmentation des produits de dividendes non imposables au cours du trimestre écoulé.

Le bénéfice net a augmenté de 42 millions de dollars, ou 43 %, pour s'établir à 140 millions de dollars, en raison principalement de l'augmentation des produits des placements, de l'augmentation des primes acquises et de la diminution des pertes sur sinistres, en partie contrebalancées par la hausse des charges.

Exercice complet

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,3 % pour 2016, en hausse d'environ 0,9 point de pourcentage par rapport à celui de 25,4 % enregistré pour l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à l'incidence qu'avait eue l'ajustement d'impôt favorable d'environ 5 millions de dollars se rapportant à des exercices précédents comptabilisé au premier trimestre de 2015, à la hausse des taux d'impôt de certaines provinces adoptée en 2016 et à l'augmentation des éléments non déductibles, en partie contrebalancées par l'augmentation des produits de dividendes non imposables enregistrée en 2016.

Le bénéfice net a augmenté de 19 millions de dollars, ou 5 %, pour s'établir à 417 millions de dollars, en raison principalement de l'augmentation des primes acquises et de l'augmentation des produits des placements, en partie contrebalancées par la hausse des pertes sur sinistres, par l'augmentation des charges et par l'incidence qu'avait eue l'ajustement d'impôt favorable se rapportant à des périodes précédentes.

Sommaire des informations annuelles

Le tableau 8 présente les principaux postes de l'état du résultat net et certains des principaux indicateurs de rendement pour les trois derniers exercices.

Tableau 8 : Sommaire des informations annuelles

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2016	2015	2014
Primes nettes souscrites	760 \$	809 \$	640 \$
Primes nettes acquises	638	586	565
Pertes sur sinistres	139	122	111
Charges	124	108	107
Revenus de souscription, montant net	375	356	346
Produits des placements	214	201	195
Bénéfice net	417	398	377
Ajustement du bénéfice net, après impôt :			
Frais liés au remboursement anticipé de titres de créance à long terme	–	–	5
Profits nets sur placements	(29)	(23)	(16)
Bénéfice d'exploitation net ¹	388 \$	375 \$	366 \$
Résultat par action ordinaire			
Résultat par action ordinaire (de base)	4,54 \$	4,32 \$	3,97 \$
Résultat par action ordinaire (dilué)	4,54 \$	4,22 \$	3,97 \$
Principales mesures financières non conformes aux IFRS¹			
Rapport sinistres-primes	22 %	21 %	20 %
Pourcentage des frais généraux	19 %	18 %	19 %
Ratio combiné	41 %	39 %	39 %
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base) ²	4,23 \$	4,07 \$	3,86 \$
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué) ²	4,23 \$	4,05 \$	3,86 \$
Rendement des capitaux propres	11 %	12 %	12 %

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ Ces mesures financières ne sont pas calculées selon les IFRS. Pour un complément d'information, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » à la fin du présent rapport de gestion.

² La différence entre le résultat de base et dilué par action ordinaire et le bénéfice d'exploitation de base et dilué par action ordinaire est attribuable à l'effet potentiellement dilutif de l'attribution d'unités de rémunération fondée sur des actions.

Tableau 9 : Faits saillants de l'état de la situation financière et principales données financières

<i>(en millions of dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2016	2015	2014
Total des placements	6 226 \$	5 917 \$	5 443 \$
Autres actifs	319	261	260
Sommes à recouvrer par voie de subrogation	67	61	67
Total des actifs	6 612	6 239	5 770
Réserves pour primes non acquises	2 143	2 021	1 799
Réserve pour pertes	163	132	115
Dette à long terme	433	433	432
Autres passifs	224	234	153
Total des passifs	2 963	2 819	2 499
Capitaux propres excluant le cumul des autres éléments du résultat global (« CAERG »)	3 556	3 293	3 086
CAERG	93	127	185
Capitaux propres	3 649	3 420	3 271
Total des passifs et des capitaux propres	6 612	6 239	5 770
Valeur comptable par action ordinaire			
Nombre d'actions ordinaires en circulation (de base)	91 864 100	91 795 125	93 147 778
Valeur comptable par action ordinaire incluant le CAERG (de base)	39,72 \$	37,26 \$	35,12 \$
Valeur comptable par action ordinaire excluant le CAERG (de base)	38,71 \$	35,88 \$	33,13 \$
 Nombre d'actions ordinaires en circulation (dilué) ¹	 92 885 377	 92 872 626	 93 403 036
Valeur comptable par action ordinaire incluant le CAERG (diluée) ¹	39,28 \$	36,82 \$	35,02 \$
Valeur comptable par action ordinaire excluant le CAERG (diluée) ¹	38,28 \$	35,46 \$	33,04 \$
 Dividendes par action ordinaire versés au cours de l'exercice entier écoulé			
	1,70 \$	1,59 \$	1,87 \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ La différence entre le résultat de base et dilué par action ordinaire et le bénéfice d'exploitation de base et dilué par action ordinaire est attribuable à l'effet potentiellement dilutif de l'attribution d'unités de rémunération fondée sur des actions.

Sommaire des résultats trimestriels

Tableau 10 : Sommaire des résultats trimestriels

	T4 2016	T3 2016	T2 2016	T1 2016	T4 2015	T3 2015	T2 2015	T1 2015
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>								
Primes souscrites	171 \$	223 \$	249 \$	117 \$	213 \$	260 \$	205 \$	130 \$
Primes acquises	164	162	158	154	151	148	144	143
Pertes sur sinistres	29	41	32	37	35	31	25	31
Charges	33	33	30	28	27	28	29	24
Revenus de souscription, montant net	103	88	95	88	90	89	90	87
Produits des placements	93	52	33	37	47	39	58	57
Bénéfice net	140	98	91	88	98	90	103	107
Ajustement du bénéfice net, après impôt :								
Profits nets (pertes nettes) sur placements	(35)	(5)	8	3	(3)	3	(12)	(11)
Bénéfice d'exploitation net ¹	105 \$	93 \$	99 \$	91 \$	95 \$	92 \$	92 \$	97 \$
Résultat par action ordinaire								
Résultat par action ordinaire (de base)	1,52 \$	1,07 \$	0,99 \$	0,96 \$	1,06 \$	0,98 \$	1,12 \$	1,15 \$
Résultat par action ordinaire (dilué) ²	1,52 \$	1,07 \$	0,99 \$	0,96 \$	1,03 \$	0,96 \$	1,12 \$	1,08 \$
Principales mesures financières non conformes aux IFRS¹								
Rapport sinistres-primes	18 %	25 %	21 %	24 %	23 %	21 %	17 %	22 %
Pourcentage des frais généraux	20 %	20 %	19 %	19 %	18 %	19 %	20 %	17 %
Ratio combiné	38 %	45 %	40 %	42 %	41 %	40 %	37 %	39 %
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base)	1,15 \$	1,02 \$	1,07 \$	1,00 \$	1,04 \$	1,01 \$	0,99 \$	1,04 \$
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué) ²	1,14 \$	1,02 \$	1,07 \$	0,99 \$	1,03 \$	1,00 \$	0,99 \$	1,03 \$
Rendement des capitaux propres	12 %	11 %	12 %	11 %	12 %	12 %	12 %	12 %

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ Ces mesures financières ne sont pas calculées selon les IFRS. Pour un complément d'information, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » à la fin du présent rapport de gestion.

² La différence entre le résultat de base et dilué par action ordinaire et le bénéfice d'exploitation de base et dilué par action ordinaire est attribuable à l'effet potentiellement dilutif de l'attribution d'unités de rémunération fondée sur des actions.

Le tableau 10 ci-dessus présente un sommaire des principales mesures financières pour les huit derniers trimestres. Ces faits saillants illustrent la rentabilité, le rendement des capitaux propres, le rapport sinistres-primes, le pourcentage des frais généraux et le ratio combiné de la Société. Les activités d'assurance prêt hypothécaire souscrite à l'unité sont de nature saisonnière. Les primes souscrites varient chaque trimestre, alors que les primes acquises, les produits des placements et les frais de souscription et d'administration ont tendance à être relativement stables d'un trimestre à l'autre. Les variations des primes souscrites découlent de l'activité au titre du montage de prêts hypothécaires et des polices d'assurance prêt hypothécaire connexes souscrites, qui culminent généralement au printemps et à l'été, ainsi que des variations de la part de marché et des taux de primes. Le volume et la composition des assurances hypothécaires de portefeuilles varient d'un trimestre à l'autre selon la demande des prêteurs. Les pertes sur sinistres varient d'un trimestre à l'autre, en fonction surtout de la conjoncture économique et des caractéristiques du portefeuille de polices d'assurance en vigueur, comme la taille des prêts, l'ancienneté, le caractère saisonnier et la répartition géographique des cas de défaillance. D'ordinaire, les pertes sur sinistres augmentent à l'hiver, en raison essentiellement de l'augmentation des nouveaux cas de défaillance, et diminuent au printemps et à l'été. Au troisième trimestre de 2016, les pertes sur sinistres ont augmenté sensiblement par rapport à celles du trimestre précédent et du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation du nombre de nouveaux cas de défaillance en Alberta qui sont liés aux feux de forêt ayant touché la région de Fort McMurray. Au quatrième trimestre de 2016, les pertes sur sinistres ont diminué par rapport à celles du trimestre précédent et du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison essentiellement d'une hausse des remédiations en Alberta.

Les résultats financiers de la Société pour le quatrième trimestre de 2016 sont attribuables à une hausse des primes acquises au cours des derniers trimestres, à un pourcentage des frais généraux relativement stable et à un rapport sinistres-primes inférieur à celui de l'exercice précédent.

Analyse de l'évolution des réserves

Le tableau 11 suivant indique l'évolution sur un an des réserves pour pertes de la Société pour les cinq derniers exercices.

Table 11 : Analyse de l'évolution des réserves

<i>(en millions, à moins d'indication contraire)</i>	Aux 31 décembre				
	2016	2015	2014	2013	2012
Total des réserves pour pertes à l'ouverture de l'exercice	132 \$	115 \$	118 \$	139 \$	169 \$
Réserves pour pertes pour les prêts en souffrance des exercices précédents, à la clôture de l'exercice (A)	22	23	16	10	26
Variation des réserves pour pertes pour les prêts en souffrance des exercices précédents	109	93	101	129	143
Indemnités versées pour les prêts en souffrance des exercices précédents	(91)	(82)	(94)	(139)	(193)
Évolution favorable (non favorable)	18 \$	11 \$	7 \$	(10) \$	(51) \$
À titre de pourcentage du solde d'ouverture des réserves pour pertes	14 %	10 %	7 %	–7 %	–30 %
Réserves pour pertes pour les prêts en souffrance de l'exercice écoulé, à la clôture de l'exercice (B)	141	109	99	108	113
Total des réserves pour pertes à la clôture de l'exercice (A+B)	163 \$	132 \$	115 \$	118 \$	139 \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

La méthode appliquée par la Société pour calculer les réserves pour pertes, y compris pour déterminer l'évolution des réserves, est évaluée chaque trimestre et intègre les informations les plus à jour. Les réserves pour pertes existantes de la Société représentent la meilleure estimation de la Société du montant requis pour couvrir le coût final du règlement des sinistres à la date d'établissement de ces réserves, selon les informations les plus à jour disponibles à ce moment-là.

En 2016, la Société a connu une évolution favorable des réserves, qui s'est établie à 18 millions de dollars, soit 14 % du total des réserves pour pertes à l'ouverture de l'exercice. Cette évolution favorable s'est chiffrée à 11 millions de dollars au Québec grâce à l'amélioration des conditions économiques dans la province. Une évolution favorable des réserves est également survenue en Ontario et dans les régions du Pacifique et de l'Atlantique, ce qui contrebalance l'évolution légèrement défavorable en Alberta et dans les Prairies.

La Société procède régulièrement à l'examen des inducteurs sous-jacents à l'évolution de ses réserves pour pertes et ajuste ses pratiques de constitution des réserves en conséquence.

Situation financière

Instruments financiers

Au 31 décembre 2016, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs investis de la Société totalisaient 6,2 milliards de dollars pour le portefeuille de placements. La totalité des actifs investis de la Société sont classés comme étant disponibles à la vente (« DAV »), à l'exception de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des produits des placements à recevoir et autres débiteurs, qui sont classés comme des prêts et créances, et des instruments financiers dérivés, qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur des titres DAV est évaluée en fonction des prix cotés sur le marché pour des actifs identiques, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est estimée principalement à l'aide de sources conformes aux normes du secteur pour l'établissement des prix au moyen d'informations observables sur le marché et par l'intermédiaire de processus comme les courbes de référence, l'évaluation comparative de titres semblables et les cours provenant des intervenants du marché.

Tableau 13 : Actifs investis par catégories d'actifs pour le portefeuille

Catégories d'actifs	Au 31 décembre 2016			Au 31 décembre 2015		
	Juste valeur	%	Profits latents ² (pertes latentes)	Juste valeur	%	Profits latents ² (pertes latentes)
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>						
Titres garantis par des prêts	207 \$	3 %	27 \$	178 \$	3 %	32 \$
Obligations et débiteurs de sociétés						
Services financiers	910	15 %	24	923	16 %	33
Énergie	356	6 %	19	264	4 %	18
Infrastructures	101	2 %	5	117	2 %	7
Tous les autres secteurs	930	15 %	56	733	12 %	65
Total des obligations et débiteurs de sociétés	2 297	37 %	105	2 037	34 %	124
Placements à court terme						
Bons du Trésor du gouvernement fédéral du Canada ¹	206	3 %	–	78	1 %	–
Total des placements à court terme	206	3 %	–	78	1 %	–
Obligations et débiteurs de gouvernements						
Gouvernement fédéral du Canada ¹	1 976	32 %	45	1 963	33 %	79
Gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	988	16 %	55	1 023	17 %	74
Total des obligations et débiteurs de gouvernements	2 964	48 %	100	2 986	50 %	152
Actions privilégiées						
Services financiers	247	4 %	(16)	155	3 %	(20)
Énergie	80	1 %	1	33	1 %	(6)
Tous les autres secteurs	99	2 %	(4)	59	1 %	(7)
Total des actions privilégiées	426	7 %	(19)	248	4 %	(33)
Total des actifs investis	6 100 \$	98 %	212 \$	5 527 \$	93 %	276 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	126	2 %	–	391	7 %	–
Total des placements	6 226 \$	100 %	212 \$	5 917 \$	100 %	276 \$
Produits des placements à recevoir et autres débiteurs	47	–	–	28	–	–
Instruments financiers dérivés (actifs)	39	–	–	–	–	–
Total des actifs investis et des produits des placements à recevoir et autres débiteurs	6 312 \$	–	–	5 946 \$	–	–
Instruments financiers dérivés (passifs)	(43)	–	–	(84)	–	–
Total des actifs investis et des produits des placements à recevoir et instruments financiers dérivés nets	6 269 \$	–	–	5 862 \$	–	–

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ Les bons du Trésor et les obligations du gouvernement fédéral du Canada comprennent un montant de 3 millions de dollars (85 millions de dollars au 31 décembre 2015) au titre des garanties fournies aux contreparties de la Société à l'égard de ses contrats sur instruments financiers dérivés.

² Les profits latents comprennent des profits de change latents de 79 millions de dollars (97 millions de dollars au 31 décembre 2015).

Les profits latents sur les titres DAV se sont établis à 212 millions de dollars pour le portefeuille, ce qui comprend des profits de change latents de 79 millions de dollars. Les profits latents ont diminué de 64 millions de dollars par rapport à la fin de 2015, ce qui s'explique surtout par la hausse des taux d'intérêt en 2016, laquelle a entraîné la diminution de la valeur des titres à revenu fixe, en partie contrebalancée par l'augmentation de la valeur des actions privilégiées.

Le rendement moyen des placements de la Société pour le quatrième trimestre de 2016 et l'exercice en entier s'est établi à 3,2 %, ce qui rend compte notamment de l'incidence favorable des produits de dividendes non imposables liés aux actions privilégiées.

La Société attribue les notations de crédit conformément aux lignes directrices concernant le risque lié aux actifs qui sont énoncées dans la ligne directrice sur le test du capital minimal du BSIF intitulée « Normes de capital provisoires des sociétés d'assurance hypothécaire », qui a pris effet le 1^{er} janvier 2015. Conformément à cette ligne directrice, la Société utilise les notations de DBRS lorsqu'elles sont disponibles. La majeure partie des actifs compris dans le portefeuille de placements actuel de la Société sont assortis d'une notation attribuée par DBRS. En l'absence d'une notation de DBRS, la Société utilise des notations de S&P et de Moodys.

Tableau 14 : Actifs investis classés par notations de crédit pour le portefeuille

Notations de crédit	Au 31 décembre 2016			Au 31 décembre 2015		
	Juste valeur	%	Profits latents (pertes latentes)	Juste valeur	%	Profits latents (pertes latentes)
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	126 \$	2 %	– \$	391 \$	7 %	– \$
AAA	2 262	39 %	49	2 160	38 %	90
AA	1 164	20 %	75	1 024	18 %	93
A	1 687	29 %	66	1 703	30 %	87
BBB	539	9 %	37	387	7 %	37
Inférieure à BBB	22	0 %	4	5	–	1
Total des placements (à l'exclusion des actions privilégiées)	5 800 \$	100 %	231 \$	5 670 \$	100 %	308
Actions privilégiées						
P2	338	79 %	(19)	227	92 %	(32)
P3	88	21 %	–	20	8 %	(1)
Total des actions privilégiées	426	100 %	(19)	248	100 %	(33)
Total des actifs investis et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 226 \$		212 \$	5 917 \$		276 \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

Gestion du portefeuille de placements

La Société gère son portefeuille de façon à atteindre ses objectifs en matière de liquidités, de qualité du crédit, de diversification et de rendement, en investissant essentiellement dans des titres à revenu fixe, notamment des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux, des obligations de sociétés et des actions privilégiées. La Société détient aussi des placements à court terme. Dans tous les cas, les placements doivent respecter les restrictions imposées par la loi et les organismes de réglementation des assurances, ainsi que les politiques de placement de la Société qui ont été approuvées par le conseil.

Afin de diversifier les styles de gestion et d'élargir l'expertise en matière de financement, la Société a confié le gros de la gestion de ces actifs à cinq gestionnaires de placements externes. En collaboration avec ces gestionnaires, elle cherche à optimiser le rendement de ses portefeuilles dans le cadre des paramètres définis par les objectifs de placement énoncés dans sa politique de placement. La politique tient compte de l'état actuel et prévu des marchés financiers, des profils de rendement historique de diverses catégories d'actifs et de la variabilité de ces rendements au fil du temps, de la disponibilité des actifs, des besoins de diversification et des avantages de celle-ci, du capital réglementaire requis pour soutenir ces divers types d'actifs, des notations attribuées aux titres et d'autres variables importantes qui pourraient avoir une incidence sur le rendement global du portefeuille de placements de la Société. Le respect de la politique de placement est surveillé par la Société et examiné au moins une fois par trimestre par le comité des placements de la haute direction et le comité des placements, du capital et du risque du conseil.

Titres garantis par des prêts

Au 31 décembre 2016, la Société détenait des titres adossés à des actifs totalisant 207 millions de dollars, soit 178 millions de dollars de plus qu'au 31 décembre 2015. Ces titres représentent des titres garantis par des prêts à taux variable libellés en dollars américains, dont 89 % sont assortis d'une notation AA ou supérieure et 11 %, d'une notation A.

Obligations et débentures de sociétés

Au 31 décembre 2016, les obligations et débentures de sociétés représentaient environ 37 % du portefeuille de placements, en hausse par rapport à 34 % au 31 décembre 2015. La politique de placement fixe des limites quant au pourcentage du portefeuille qui peut être investi dans les titres d'un même émetteur ou d'un groupe d'émetteurs liés. La pondération des obligations et débentures de sociétés du secteur des services financiers représente 15 % du portefeuille de placements, soit environ 40 % des obligations et débentures de sociétés. La Société surveille et repositionne continuellement son exposition au secteur des services financiers, qui compte pour plus de 35 % des émissions de titres à revenu fixe de sociétés sur le marché canadien. La pondération des obligations et débentures de sociétés du secteur de l'énergie représente 356 millions de dollars ou 6 % du portefeuille de placements. De ce montant, environ 104 millions de dollars, ou 29 %, correspondent à des obligations et débentures émises par des sociétés productrices d'énergie dont la fluctuation des prix est directement liée aux variations sous-jacentes des prix de l'énergie.

Au 31 décembre 2016, les titres assortis d'une notation BBB ou inférieure totalisaient 561 millions de dollars, soit 9 % des actifs investis.

Obligations et débentures de gouvernements

Conformément à sa politique de placement, la Société doit investir au minimum 30 % de son portefeuille de placements dans des titres à revenu fixe d'État. Au 31 décembre 2016, 48 % du portefeuille de placements était investi dans des titres à revenu fixe d'État, dont 32 % dans des titres à revenu fixe du gouvernement fédéral et 16 % dans des titres à revenu fixe de gouvernements provinciaux, en comparaison de 50 % au 31 décembre 2015.

Les bons du Trésor du gouvernement fédéral canadien détenus par la Société sont composés principalement de placements à court terme dont la durée initiale est supérieure à 90 jours et inférieure à 365 jours. Au 31 décembre 2016, la Société avait investi 206 millions de dollars dans des bons du Trésor à court terme du gouvernement fédéral du Canada, en comparaison de 78 millions de dollars au 31 décembre 2015.

Actions privilégiées

Au 31 décembre 2016, la Société détenait des actions privilégiées totalisant 426 millions de dollars, dont le secteur financier représentait 58 %. La Société est d'avis que les actions privilégiées produisent un rendement en dividendes comparable à celui des actions ordinaires et comportent un profil de risque et un profil de rendement ajusté en fonction du capital plus attrayants que ceux des actions ordinaires aux termes des lignes directrices sur le TCM actuelles. À la suite d'une hausse des taux d'intérêt en 2016, la perte latente de 33 millions de dollars comptabilisée au 31 décembre 2015 a diminué pour s'établir à 19 millions de dollars au 31 décembre 2016. La pondération des actions privilégiées du secteur de l'énergie représente 80 millions de dollars, ou 1 %, du portefeuille de placements, dont une tranche d'environ 11 millions de dollars, ou 13 %, correspond à des actions privilégiées émises par des sociétés productrices d'énergie dont la fluctuation des prix est directement liée aux variations sous-jacentes des prix de l'énergie.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de liquidités déposées dans des comptes bancaires et de bons du Trésor dont la durée initiale est d'au plus 90 jours. La Société détermine les liquidités qu'elle doit détenir en fonction de ses besoins de trésorerie à court terme, des conditions du marché et des occasions de placements futurs qui lui semblent avantageuses. Les liquidités de la Société dans le portefeuille de placements ont diminué de 265 millions de dollars, passant de 391 millions de dollars au 31 décembre 2015 à 126 millions de dollars au 31 décembre 2016. Cette baisse découle essentiellement d'une augmentation des liquidités détenues au quatrième trimestre de 2015 en raison du calendrier des placements arrivant à échéance.

Situation de trésorerie

La gestion de la situation de trésorerie a pour but d'assurer que la Société dispose de liquidités suffisantes pour respecter la totalité de ses obligations et engagements financiers. La Société dispose de six sources de fonds principales, soit les primes souscrites tirées des activités, les produits des placements, la trésorerie et les placements à court terme, le produit tiré des placements venant à échéance ou de la vente de placements et le produit tiré de l'émission de titres de créance et de titres de capitaux propres, de même qu'une facilité de crédit renouvelable. La Société estime qu'elle a la souplesse voulue pour obtenir, à partir de ses liquidités actuelles et grâce aux activités poursuivies, les fonds nécessaires pour combler ses besoins en liquidités pour l'exercice en cours et les exercices subséquents.

Tableau 15 : Sommaire des flux de trésorerie de la Société

<i>(en millions de dollars)</i>	Périodes de 12 mois closes les 31 décembre	
	2016	2015
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	544 \$	653 \$
Activités de financement	(155)	(195)
Activités d'investissement	(654)	(258)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(265)	200
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture de la période	391	190
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture de la période	126 \$	391 \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

En 2016, la Société a tiré des activités d'exploitation des flux de trésorerie de 544 millions de dollars, contre 653 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation enregistrés pour la période considérée sont essentiellement attribuables au fort volume de primes souscrites, aux produits d'intérêts gagnés et aux dividendes reçus sur les actifs investis. Les primes souscrites ont légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent.

En 2016, la Société a affecté aux activités de financement des flux de trésorerie de 155 millions de dollars, essentiellement pour le versement de dividendes ordinaires de 1,70 \$ par action ordinaire en 2016, en comparaison de 195 millions de dollars en 2015, essentiellement pour le versement de dividendes ordinaires de 1,59 \$ par action ordinaire et le rachat d'actions ordinaires d'une valeur de 50 millions de dollars dans le cadre de l'offre publique de rachat.

En 2016, la Société a affecté aux activités d'investissement des flux de trésorerie de 654 millions de dollars, essentiellement pour l'acquisition d'obligations et de débentures, d'actions privilégiées et de placements à court terme, en comparaison de 258 millions de dollars durant l'exercice précédent.

La Société conserve une partie de son portefeuille de placements en liquidités et en titres liquides pour satisfaire aux besoins en fonds de roulement et aux autres engagements financiers. Au 31 décembre 2016, la Société détenait des actifs liquides de 821 millions de dollars, dont 126 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie et 695 millions de dollars en obligations et en débentures échéant dans un an au plus, afin de maintenir une marge de manœuvre financière. Une tranche de 180 millions de dollars des actifs liquides de 821 millions de dollars était détenue à l'extérieur de la filiale d'assurance. Au 31 décembre 2016, la durée du portefeuille de titres à revenu fixe était de 3,8 ans.

En plus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, 51 %, ou une tranche de 3 170 millions de dollars, du portefeuille de placement de la Société est constitué de titres garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux pour lesquels le marché est très liquide. Les fonds servent principalement à payer les charges d'exploitation, à régler les indemnités et à payer les charges d'intérêts ainsi que les dividendes et autres distributions aux actionnaires. Les risques de liquidité potentiels sont décrits en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société.

La Société loue des espaces de bureau, du matériel de bureau, du matériel informatique et des automobiles. Les paiements minimaux futurs exigibles au titre de contrats de location non résiliables comportant une durée initiale ou une durée à courir jusqu'à l'échéance d'un an ou plus ainsi qu'au titre de la dette à long terme, des créiteurs et charges à payer et des réserves pour pertes s'établissaient comme suit au 31 décembre 2016 :

Table 16 : Sommaire des obligations contractuelles de la Société

	Échéance des paiements par période (<i>en millions</i>)				Total
	Moins de un an	De un an à trois ans	De trois à cinq ans	Plus de cinq ans	
Dette à long terme ¹	—	—	275 \$	160 \$	435 \$
Créditeurs et charges à payer	65 \$	—	—	—	65 \$
Contrats de location simple	3 \$	10 \$	—	—	12 \$
Réserves pour pertes	135 \$	29 \$	—	—	163 \$
Total des obligations contractuelles	203 \$	39 \$	275 \$	160 \$	676 \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ Se reporter à la rubrique « Encours de la dette » pour plus de précisions.

Les coûts liés aux contrats de location simple se sont élevés à 3 millions de dollars pour 2016, soit le même montant que pour l'exercice précédent.

Instruments financiers dérivés

La Société peut décider de recourir à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture, mais aussi dans le but de modifier le profil de risque de son portefeuille de placements, sous réserve des limites d'exposition au risque précisées dans les lignes directrices de sa politique de placements, qui ont été approuvées par le conseil.

La Société a recours à des contrats de change à terme et à des swaps sur devises et taux d'intérêt visant à atténuer le risque de change associé aux obligations et aux titres garantis par des prêts libellés en dollars américains. Les contrats de change à terme et les swaps sur devises et taux d'intérêt sont des obligations contractuelles visant l'échange d'une monnaie pour une autre à une date future prédéterminée.

La Société a recours à des swaps d'actions sur rendement total afin de couvrir une partie de son exposition économique découlant des variations de la juste valeur de marché des actions ordinaires en ce qui a trait aux risques associés à la charge de rémunération fondée sur des actions.

La Société utilise des swaps de taux d'intérêt taux fixe contre taux variable afin de gérer le risque de taux d'intérêt lié à ses titres à revenu fixe. Les swaps de taux d'intérêt sont des instruments financiers dérivés aux termes desquels la Société et sa contrepartie conviennent d'échanger des flux d'intérêts fixes contre des flux d'intérêts variables, sur la base d'un montant notionnel spécifique.

Tableau 17 : Juste valeur et valeur notionnelle des dérivés, en fonction de la durée à courir jusqu'à leur échéance, en dollars canadiens.

	Valeur notionnelle (en millions)							
	Actif dérivé	Passif dérivé	Juste valeur nette	Un an ou moins	De un an à trois ans	De trois à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
31 décembre 2016								
Contrats de change à terme	–	(35) \$	(35) \$	161 \$	24 \$	50 \$	187 \$	422 \$
Swaps sur devises et taux d'intérêt	–	(7) \$	(7) \$	19 \$	39 \$	71 \$	142 \$	271 \$
Swaps d'actions sur rendement total	1 \$	–	1 \$	21 \$	–	–	–	21 \$
Swaps de taux d'intérêt	38 \$	–	38 \$	–	–	2 000 \$	–	2 000 \$
Total	39 \$	(43) \$	(4) \$	201 \$	63 \$	2 121 \$	329 \$	2 714 \$
31 décembre 2015								
Contrats de change à terme	–	(45) \$	(45) \$	14 \$	26 \$	36 \$	213 \$	289 \$
Swaps sur devises et taux d'intérêt	–	(37) \$	(37) \$	144 \$	28 \$	19 \$	34 \$	225 \$
Swaps d'actions sur rendement total	–	(2) \$	(2) \$	20 \$	–	–	–	20 \$
Total	–	(84) \$	(84) \$	177 \$	54 \$	55 \$	247 \$	533 \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

Dépenses d'investissement

La Société engage des dépenses d'investissement essentiellement dans la technologie afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des activités liées aux ventes, aux souscriptions, à la gestion des risques et à l'atténuation des pertes sur sinistres. En 2016, la Société a investi environ 5 millions de dollars dans l'amélioration des technologies relatives aux souscriptions, à l'atténuation des pertes et à la gestion des risques, et elle prévoit continuer d'affecter ses dépenses d'investissement à l'amélioration de ces technologies au cours des périodes à venir. Elle estime que, pour 2017, les dépenses d'investissement se situeront dans une fourchette de 3 à 5 millions de dollars et seront financées essentiellement par les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Gestion du capital

Test du capital minimal

La filiale d'assurance est réglementée par le BSIF. Aux termes du ratio du TCM, un assureur calcule le ratio du capital disponible par rapport au capital requis de la manière prescrite. Les assureurs hypothécaires sont tenus de maintenir un ratio du capital réglementaire disponible minimal au sens du TCM sur le capital requis.

En vertu de la LPAHR, le ratio du TCM minimal de la filiale d'assurance était de 175 % pour 2016. En lien avec cette exigence, la filiale d'assurance a établi son ratio du TCM cible interne à 185 %. La Société gère son capital de manière à maintenir un certain équilibre entre solidité, efficacité et souplesse en matière de capital. Au 31 décembre 2016, le ratio du TCM de la filiale d'assurance s'établissait à environ 245 %, excédant de 25 points de pourcentage la cible de détention de fonds propres de la Société de 220 %.

Le capital en excédent du montant requis pour respecter les cibles opérationnelles de ratio du TCM de la filiale d'assurance pourrait être utilisé pour favoriser la croissance interne de l'entreprise ou la déclaration et le versement des dividendes ou d'autres distributions et, s'il est distribué à Genworth Canada, pour racheter des actions ordinaires de la Société, pour conclure des acquisitions, pour rembourser la dette ou encore pour toute autre fin permise par la loi et approuvée par le conseil.

Tableau 18 : Ratio du TCM au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015

(en millions, à moins d'indication contraire)	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Test du capital minimal		
Capital disponible	3 827 \$	3 633 \$
Capital requis	1 560 \$	1 552 \$
Ratio du TCM	245 %	234 %

Le TCM estimatif de 245 % de la Société au 31 décembre 2016 est supérieur de 11 points de pourcentage à celui enregistré au 31 décembre 2015. La hausse du capital disponible enregistrée en 2016 découle essentiellement de la rentabilité, qui a été contrebalancée en partie par les dividendes versés par la filiale d'assurance et par une diminution des profits latents du portefeuille.

de placements. La hausse du capital requis enregistrée en 2016 est attribuable principalement à une augmentation du risque lié à la marge sur l'assurance découlant des primes souscrites, en partie contrebalancée par une diminution du capital requis au titre du risque de taux d'intérêt attribuable au fait que la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt de 2,0 milliards de dollars. La Société utilise des swaps de taux d'intérêt taux fixe contre taux variable afin de gérer le risque de taux d'intérêt lié à ses titres à revenu fixe.

Le 15 décembre 2016, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé *Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales*. Ce préavis établit un nouveau cadre normalisé pour la détermination des exigences en matière de fonds propres des sociétés d'assurance hypothécaire résidentielle. Le cadre réglementaire proposé est davantage sensible au risque et tient compte de nouveaux vecteurs des risques, dont la solvabilité de l'emprunteur, l'amortissement résiduel et l'encours du prêt. Le préavis a pris effet le 1^{er} janvier 2017 et remplace le préavis actuel intitulé *Normes de capital provisoires des sociétés d'assurance hypothécaire*, paru en 2015.

En vertu du nouveau cadre de fonds propres, le ratio TCM cible de 220 % a été ramené au ratio de 150 % prévu dans le cadre de surveillance du BSIF et le ratio du TCM minimal permis de la LPAHR a été ramené à 150 %. En se fondant sur le nouveau cadre, la Société a établi un ratio du TCM cible interne de 157 % pour 2017, et elle estime que son ratio du TCM pro forma au 31 décembre 2016 se serait situé dans une fourchette de 158 % à 162 %.

Dette

La Société gère de façon prévoyante le capital afin de maintenir un certain équilibre entre solidité, efficience et souplesse en matière de capital. La dette à long terme de la Société s'élève actuellement à 433 millions de dollars et se compose de titres d'emprunt de deux séries, le ratio dette sur le capital s'établissant à 11 % au 31 décembre 2016.

Tableau 19 : Détail de la dette à long terme de la Société

(en millions, à moins d'indication contraire)

Séries	Série 1	Série 3
Échéance des paiements	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Montant du principal à rembourser	275 \$	160 \$
Date d'émission	29 juin 2010	1 ^{er} avril 2014
Date d'échéance	15 juin 2020	1 ^{er} avril 2024
Taux annuel fixe	5,68 %	4,242 %
Versements d'intérêts semestriels exigibles chaque année le	15 juin, 15 décembre	1 ^{er} octobre, 1 ^{er} avril
Notations des débentures		
S&P ¹	BBB+, (stable)	BBB+, (stable)
DBRS ¹	A (élevé), stable	A (élevé), stable

¹ Se reporter à la rubrique « Notations de stabilité financière » du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

Les principales clauses restrictives relatives aux débentures se décrivent comme suit :

- Une clause de sûreté négative aux termes de laquelle la Société ne créera et ne prendra en charge aucune sûreté (à l'exception des charges autorisées), à moins que les débentures ne soient garanties, de façon égale et proportionnelle à cette obligation (ou de façon prioritaire à celle-ci).
- La Société ne fusionnera avec aucune autre personne ni ne procédera à sa liquidation ou à sa dissolution, et ne permettra à aucune de ses filiales de le faire, sauf a) si, à la suite d'une telle opération, la Société ou l'une de ses filiales en propriété exclusive est la société prorogée ou remplaçante, ou b) si la société remplaçante n'est pas une filiale en propriété exclusive, alors au moment d'une telle opération et après la prise d'effet de celle-ci, aucun cas de défaut ni aucun événement qui, par suite d'un avis ou du passage du temps, ou des deux, deviendrait un cas de défaut, ne s'est produit ni ne se poursuit en vertu de l'acte de fiducie, dans les deux cas sous réserve de certaines exceptions et limitations énoncées dans l'acte de fiducie.
- La Société ne demandera pas aux agences de notation de retirer leur notation des débentures.

Pour ce qui est de certains cas de défaut aux termes des débentures émises par la Société en 2010 et en 2014, le principal impayé total des débentures, ainsi que les intérêts courus et impayés sur celles-ci et les autres montants exigibles à leur égard, deviendront immédiatement dus et exigibles. Les cas de défaut qui déclencheraient un avancement des paiements comprennent le fait que la Société pourrait décider de prendre des mesures volontaires de faillite sous forme d'introduction de mesures de liquidation ou de dissolution, ou d'un consentement à de telles procédures ou encore si la Société ne conteste pas les procédures de faillite involontaire ou que celles-ci ne sont pas rejetées au cours d'une période donnée ou que l'ordonnance définitive relative à ces procédures soit accordée à l'encontre de la Société.

Pour plus de précisions sur les modalités des débentures de la Société, il y a lieu de se reporter au prospectus y afférent, qui peut être consulté sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Facilité de crédit

Le 20 mai 2016, la Société a établi une facilité de crédit renouvelable non garantie de premier rang de 100 millions de dollars, venant à échéance le 20 mai 2019. Tous les emprunts effectués aux termes de la facilité de crédit porteront intérêt à un taux annuel équivalant soit à un taux fixe fondé sur un écart par rapport au taux des acceptations bancaires, soit à un taux variable fondé sur un écart par rapport au taux préférentiel bancaire. La Société versera également une commission d'attente établie d'après le montant inutilisé de la facilité de crédit. La convention régissant la facilité de crédit prévoit les engagements, garanties, clauses, modalités et conditions d'usage pour ce type d'instrument d'emprunt.

Au 31 décembre 2016, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit, et toutes les clauses restrictives de nature financière étaient respectées.

Notations de stabilité financière

La filiale d'assurance a reçu une notation de stabilité financière de S&P et de DBRS. Même si la filiale d'assurance n'est pas tenue d'avoir une notation pour exercer ses activités, les notes peuvent avoir une incidence sur la confiance envers un assureur et ses produits.

Le 18 août 2016, Standard & Poor's (« S&P ») a reconfirmé la notation de A+, assortie d'une perspective stable, et la notation de BBB+, assortie également d'une perspective stable, accordées respectivement à la filiale d'assurance et à la Société. S&P a indiqué que la Société jouissait d'une forte position concurrentielle et qu'elle était peu exposée au risque lié à l'industrie en raison de l'excellente qualité de son portefeuille, de la réglementation stricte, de son bénéfice très élevé, de sa solide structure du capital et du fait qu'elle dispose d'une marge de manœuvre financière adéquate et est exposée à un risque modéré en raison de la place importante accordée aux rehausseurs de crédit dans un secteur exposé à la volatilité du capital et des bénéfices.

Le 17 mai 2016, DBRS a confirmé la notation de stabilité financière de AA accordée à la filiale d'assurance, assortie d'une tendance stable, en soulignant : « la solide position sur le marché de la société d'assurance, son portefeuille d'assurance reconnu et son analyse des risques avancée, ainsi que sa solide situation de capital par rapport au capital requis pour répondre aux réclamations d'assurance. Cette confirmation reflète également la forte adéquation du capital de la Société, telle qu'évaluée par l'application du modèle de titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles de DBRS en supposant un scénario de liquidation de sinistres. » DBRS a révisé à la baisse d'un cran la notation de crédit d'émetteur et les débentures non garanties de premier rang de la Société, les portant à A (élevé) et les assortissant d'une tendance stable, soulignant « les préoccupations de DBRS relatives à l'existence d'un plus grand risque, actuellement, que le BSIF, dans une situation du marché hypothécaire difficile, peut imposer des restrictions aux paiements de dividendes de la société d'assurance. »²

Notations	S&P	DBRS
Notation d'émetteur		
Société	BBB+, stable	A (élevé), stable
Stabilité financière		
Filiale d'assurance	A+, stable	AA, stable
Débentures non garanties de premier rang		
Société	BBB+, stable	A (élevé), stable

² Communiqué de presse de DBRS du 17 mai 2016 : « DBRS confirme les cotes de Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada et abaisse la cote de Genworth MI Canada Inc. ».

Opérations sur le capital

Rachat d'actions

Le 28 avril 2016, la Société a reçu l'autorisation de la Bourse de Toronto pour lancer une offre publique de rachat. Aux termes de l'offre publique de rachat, la Société peut racheter aux fins d'annulation un maximum de 4 589 958 actions, ce qui représentait environ 5 % de ses actions ordinaires en circulation en date du 25 avril 2016. Les rachats d'actions ordinaires faits dans le cadre de l'offre publique de rachat peuvent être effectués à compter du 5 mai 2016 et cesseront à la première des dates à survenir entre le 4 mai 2017 et la date à laquelle la Société aura racheté le nombre maximal d'actions permis par l'offre publique de rachat.

L'offre publique de rachat précédente de la Société qui avait été lancée le 28 avril 2015 a pris fin le 4 mai 2016. La Société n'a racheté aucune action aux termes de l'offre publique de rachat au cours du trimestre et de la période de 12 mois clos le 31 décembre 2016. Elle avait racheté des actions d'une valeur de 50 millions de dollars en 2015 aux termes de l'offre publique de rachat.

L'actionnaire majoritaire de la Société, Genworth Financial, Inc., entend participer proportionnellement à l'offre publique de rachat et à l'offre publique de rachat précédente afin de maintenir sa participation d'environ 57,2 % dans la Société pendant la durée de l'offre publique de rachat, advenant que des actions soient rachetées. Les actionnaires peuvent obtenir une copie de l'avis de l'offre publique de rachat, sans frais, en communiquant avec la Société.

Restrictions applicables aux dividendes et aux opérations sur le capital

La filiale d'assurance est assujettie à certaines restrictions imposées aux dividendes et aux opérations sur le capital. La *Loi sur les sociétés d'assurances* (la « LSA ») interdit aux administrateurs de déclarer ou de verser un dividende sur les actions d'une société d'assurance s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, la société contreviendrait aux exigences relatives au maintien d'un capital, de liquidités et d'actifs suffisants. La LSA exige également qu'une société d'assurance avise le BSIF de la déclaration d'un dividende au moins 15 jours avant la date fixée pour son versement. La LSA interdit également l'achat aux fins d'annulation d'actions émises par une société d'assurance ou le rachat d'actions rachetables ou d'autres opérations similaires sur le capital s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, la société contrevient ou contreviendrait aux exigences applicables relatives au maintien d'un capital, de liquidités et d'actifs suffisants. Le BSIF doit approuver au préalable l'annulation ou le rachat d'actions, comme il dispose de pouvoirs étendus pour prendre les mesures qui pourraient restreindre la capacité d'une société d'assurance de payer des dividendes.

Données sur les actions en circulation

Tableau 20 : Variations du nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015

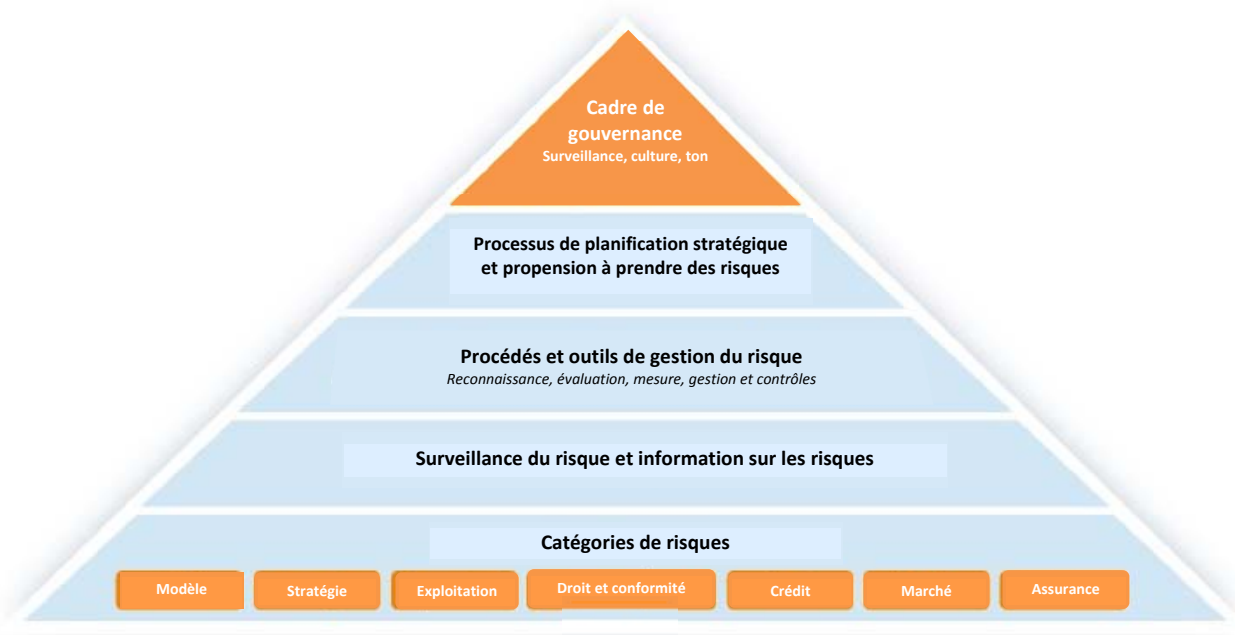
	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actions ordinaires à l'ouverture de la période (1 ^{er} janvier)	91 795 125	93 147 778
Actions ordinaires émises dans le cadre des régimes de rémunération fondée sur des actions	68 975	101 543
Actions ordinaires rachetées et annulées	–	(1 454 196)
Actions ordinaires à la clôture de la période	91 864 100	91 795 125

Au 31 décembre 2016, Genworth Financial, Inc. détenait en propriété véritable environ 52 562 042 actions ordinaires de la Société, ce qui représentait une participation d'environ 57,2 % dans les actions ordinaires de la Société, par l'intermédiaire de ses filiales en propriété exclusive, à Genworth Financial International Holdings LLC (« GFIH »), Genworth Mortgage Insurance Corporation (« GMIC ») et Genworth Mortgage Insurance Corporation of North Carolina (« GMICNC »), qui détenaient respectivement environ 40,6 %, 14,9 % et 1,7 % des actions ordinaires de la Société.

Gestion du risque

Cadre de gestion du risque d'entreprise

La gestion du risque est un élément essentiel des activités de Genworth Canada. Le cadre de gestion du risque d'entreprise de la Société englobe la totalité des cadres, des systèmes, des procédés, des politiques et des personnes nécessaires pour repérer, évaluer, réduire et surveiller les risques. Les principaux éléments du cadre de gestion du risque d'entreprise sont présentés dans le diagramme ci-dessous.



Cadre de gouvernance

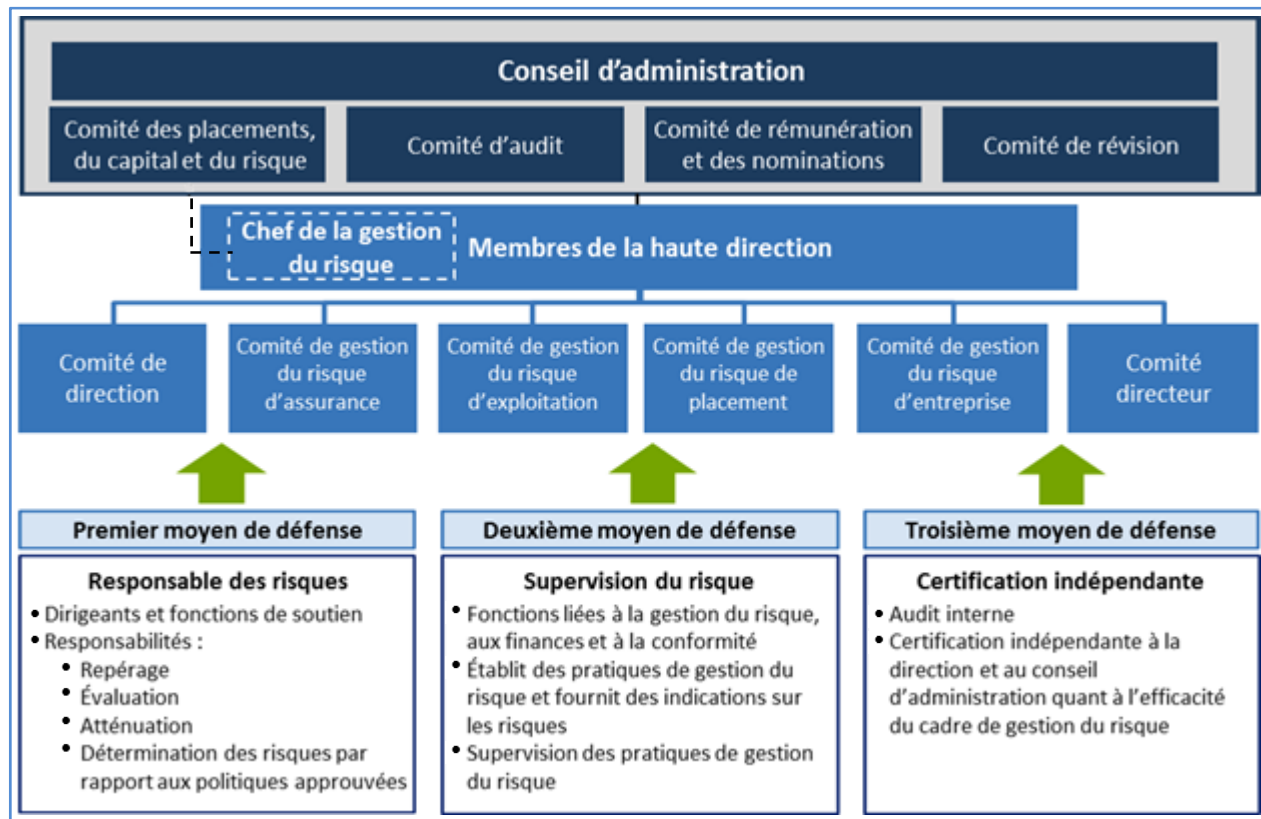
Le cadre de gouvernance mis en place par la Société a pour but de permettre au conseil et à la direction d'exercer une surveillance efficace des risques auxquels fait face la Société en établissant une définition claire des rôles et des responsabilités de chacun ainsi que de leurs relations d'interdépendance. Le cadre de gouvernance comporte trois grands volets :

- I. Surveillance du risque par le conseil et pratiques de gestion du risque;
- II. Surveillance du risque par la direction;
- III. Modèle d'exploitation axé sur « trois moyens de défense ».

Le conseil a pour responsabilité de revoir et d'approuver la propension à prendre des risques de la Société et de s'assurer que celle-ci demeure conforme à la stratégie, au plan d'affaires et au plan d'investissement à court et à long terme de la Société. Le conseil s'acquitte de son mandat de gestion du risque principalement par l'intermédiaire de ses comités, notamment le comité des placements, du capital et du risque, qui est chargé de surveiller le risque d'assurance, le risque d'investissement et le risque d'exploitation.

La direction de la Société assure la gestion du risque sous la supervision du conseil, responsabilité dont elle s'acquitte par l'intermédiaire de ses divers comités du risque, comme il est indiqué dans le diagramme ci-après. Le chef de la gestion des risques, qui chapeaute le groupe de la gestion du risque, relève du chef de la direction, mais il a un accès direct au comité des placements, du capital et du risque du conseil lors de séances à huis clos.

Le conseil et le conseil d'administration de la filiale d'assurance se sont dotés d'une approche axée sur « trois moyens de défense » afin de répartir les responsabilités et les obligations en matière de gestion du risque au sein des diverses fonctions de la Société, comme il est indiqué dans le diagramme ci-après.



Cadre de gestion de la propension à prendre des risques

La propension à prendre des risques désigne le seuil de risque maximal que la Société est prête à prendre dans la poursuite de ses objectifs d'affaires. La gestion du risque a pour but de favoriser la mise en œuvre de la stratégie globale de la Société et de mettre la Société à l'abri des préjudices inacceptables ou des issues indésirables qui pourraient survenir en ce qui a trait à la volatilité des résultats, à la suffisance du capital, à la liquidité ou à l'atteinte à la réputation.

Le cadre de gestion de la propension à prendre des risques vise à fournir à la direction et au conseil une structure conceptuelle permettant de mesurer le seuil de risque maximal que la Société est prête à prendre dans la poursuite de ses objectifs stratégiques, en tenant dûment compte de ses engagements et des contraintes réglementaires. Le cadre de gestion de la propension à prendre des risques établit l'équilibre souhaité entre les objectifs en matière de prise de risque, la capacité de répondre aux besoins des clients et les objectifs en matière de rentabilité tout en s'avérant un outil de communication essentiel pour transmettre les messages importants du conseil à l'ensemble de l'organisation. Ce cadre favorise une interprétation commune des variations acceptables de la performance financière et précise le degré de risque que la Société est disposée à prendre dans des circonstances prévisibles et en situation de crise.

La Société a établi, dans la mesure du possible, des limites et une propension à prendre des risques qui impriment une orientation à ses activités et qui garantissent que ses activités à risque n'outrepassent pas sa propension à prendre des risques. Le caractère adéquat de ces seuils et limites sera examiné au moins une fois l'an ou plus régulièrement si la conjoncture économique ou commerciale vient à changer de façon importante. La Société communique ses seuils et limites à l'échelle de l'organisation par le truchement de ses politiques, de ses cadres de gestion et de ses procédures d'exploitation.

La propension à prendre des risques de la Société est soumise, dans la mesure du possible, à des simulations de crise et peut s'entendre de sa tolérance aux variations des résultats, de la liquidité et du capital que la Société est prête à assumer si ceux-ci viennent à dévier des niveaux cibles sous l'effet de circonstances défavorables.

Principes de gestion du risque

La Société emploie les méthodes suivantes afin de gérer le risque qui découle de ses objectifs d'affaires :

- Elle s'assure que l'issue attendue de ses activités à risque est conforme à sa stratégie et à sa propension à prendre des risques;
- Elle s'assure qu'il existe un juste équilibre entre risque, rendement, capital et liquidité de façon à respecter ses obligations envers les titulaires de polices et à maximiser la valeur pour les actionnaires à travers les cycles économiques;
- Elle s'assure que les décisions d'affaires sont fondées sur une compréhension du risque;
- Elle s'assure de posséder une connaissance approfondie des facteurs de risque liés à ses principaux objectifs;
- Elle recourt à un modèle de gouvernance axé sur « trois moyens de défense », qui garantit une responsabilité partagée dans l'ensemble de l'entreprise dans le cadre de la gestion du risque;
- Elle gère les risques émergents avec prévoyance à mesure que ceux-ci se présentent;
- Elle s'assure du strict respect des exigences en matière de droit, de conformité et de réglementation.

Le cadre de gestion du risque d'entreprise et les procédures de contrôle interne de la Société sont conçus de manière à réduire la volatilité de ses résultats financiers. Le cadre de gestion du risque d'entreprise de la Société est lié à sa stratégie d'affaires et à son processus de prise de décisions. L'un des principaux outils est la ligne directrice sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (le « dispositif ORSA »). Les principaux éléments et facteurs sous-jacents du dispositif ORSA comprennent notamment ce qui suit : la reconnaissance et l'évaluation complètes des risques et de la suffisance des mesures de gestion du risque prises par la Société; l'évaluation de ses besoins en capitaux et de la qualité de ses positions actuelles et futures les plus probables sur le plan de la solvabilité en fonction des risques évalués; l'établissement de la distinction entre le rôle de surveillance du conseil et les responsabilités de la direction à l'égard de ces procédures; l'énumération des exigences connexes de surveillance et de communication des risques; le recensement des mécanismes de contrôle interne et des processus de révision objective des risques évalués par la Société. Le dispositif ORSA de la Société est prospectif et mis en œuvre conjointement avec la planification stratégique et les activités de la Société.

Mécanismes de contrôle des risques

Les méthodes de gestion du risque d'entreprise adoptées par la Société s'appuient sur un ensemble complet de mécanismes de contrôle qu'englobent le cadre de gestion du risque d'entreprise et les cadres de gestion des risques particuliers. Ces cadres jettent les bases en vue de l'élaboration et de la communication de politiques approuvées par la direction et de la mise en place de procédures d'évaluation et d'approbation officielles. Le cadre et les politiques de gestion du risque de la Société s'établissent comme suit :

- **Le cadre de gestion du risque d'entreprise** procure une vue d'ensemble du programme général de gestion du risque mis en place afin de déceler, de mesurer, de contrôler et de communiquer les risques importants auxquels fait face la Société.
- **Les cadres de gestion des risques particuliers** donnent un aperçu du programme de gestion du risque mis en place afin de déceler, de mesurer, de contrôler et de communiquer chacun des risques importants auxquels fait face la Société.
- **Les politiques et procédures générales** régissent diverses activités telles que l'évaluation et l'approbation du risque lié aux produits, les initiatives de projet, les simulations de crise, l'établissement des seuils de risque et la désignation des responsables de l'approbation des risques.

Catégories de risques

Risque d'assurance

La gestion du risque d'assurance prêt hypothécaire de Genworth Canada inclut la gestion active de son exposition à la solvabilité de l'emprunteur, aux produits et à la concentration géographique. La Société surveille attentivement la composition du portefeuille en fonction de la solvabilité de l'emprunteur, des produits et de la répartition géographique par rapport à des seuils préétablis de tolérance au risque, compte tenu des conditions du marché de l'habitation et de la conjoncture économique dans chaque région du Canada. Pour les assurances de prêts hypothécaires souscrites à l'unité de Genworth Canada, la cote de solvabilité moyenne a augmenté de 8 points en 2016 pour atteindre 751, et le prix moyen des habitations a progressé de 1 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 325 000 \$. Le ratio du service brut de la dette moyen est demeuré relativement stable en 2016 par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 24 %, ce qui est considérablement en deçà du nouveau seuil de simulation de crises de 26 % relatif aux prêts hypothécaires.

À mesure que le prix des habitations augmente au fil du temps ou que le montant de capital du prêt est remboursé, le ratio prêt/valeur effectif des assurances souscrites de la Société au cours d'une année donnée diminue.

Tableau 21 : Ratio prêt/valeur effectif estimatif (en pourcentage) des soldes d'assurances de prêts hypothécaires¹ en vigueur de la Société par activité

	Au 31 décembre 2016			Au 31 décembre 2015		
	Assurances souscrites à l'unité	Assurances de portefeuilles	Total	Assurances souscrites à l'unité	Assurances de portefeuilles	Total
2009 et années précédentes	44	21	41	49	25	45
2010	61	27	55	67	32	61
2011	65	34	59	71	41	65
2012	70	34	53	76	42	59
2013	74	39	56	81	46	62
2014	79	44	62	87	53	69
2015	84	50	64	92	59	72
2016	90	53	64	–	–	–
Total	69	46	58	72	49	62

¹ Ces chiffres sont fondés sur les montants déclarés par les prêteurs sondés, lesquels montants se rapportent à la majorité de la population assurée.

La base de données historiques exhaustive et les systèmes de technologies de l'information novateurs de Genworth Canada sont des outils importants de son approche de gestion du risque. La Société utilise des données sur le rendement des assurances souscrites à l'unité qu'elle a puisées dans sa base de données exclusive pour préciser et améliorer son modèle de notation des prêts hypothécaires. Ce modèle de notation des prêts hypothécaires utilise un certain nombre de critères pour noter chaque prêt hypothécaire assuré, ce qui fournit un indicateur de la probabilité d'avoir à payer une indemnité dans le futur. Ces critères d'évaluation comprennent la cote de solvabilité de l'emprunteur, le type et le montant du prêt, le ratio du service de la dette totale, le type de propriété et le ratio prêt/valeur. La Société est d'avis que ces facteurs, ainsi que d'autres considérations, augmentent de façon importante la capacité du modèle de notation des prêts hypothécaires de prévoir la probabilité de défaillance de l'emprunteur par rapport à la seule analyse de la cote de solvabilité de l'emprunteur. La Société utilise également un modèle stochastique conçu à l'interne afin d'établir le montant estimatif des pertes sur sinistres projetées et de mesurer la gravité des pertes ainsi que la sensibilité du taux de défaillance aux fluctuations économiques et aux variations des capacités de prêt ou d'emprunt individuelles.

Le service de gestion du risque lié au portefeuille de prêts hypothécaires de la Société comprend trois principaux groupes : l'analyse de portefeuilles, les politiques et lignes directrices en matière de souscription ainsi que la technologie et les modèles actuariels. L'équipe de gestion du risque analyse et résume le rendement du portefeuille de prêts hypothécaires, la concentration des risques, les tendances naissantes et les mesures correctives, ces facteurs étant examinés mensuellement par le comité de gestion du risque de la direction de la Société. La Société surveille étroitement le nombre de cas de défaillance à titre d'indicateur clé du rendement du portefeuille d'assurance.

La Société a également recours à une équipe d'assurance de la qualité pour veiller à ce que les politiques et les lignes directrices établies par son service de gestion du risque lié au portefeuille de prêts hypothécaires soient respectées tant au sein de la Société que par les prêteurs qui soumettent des demandes à la Société. L'équipe d'assurance de la qualité procède à des revues quotidiennes d'un échantillon aléatoire des prêts octroyés par les souscripteurs de la Société. De même, les prêteurs sont soumis à des audits d'usage portant sur un échantillon statistiquement significatif de prêts approuvés. En outre, l'équipe d'assurance de la qualité procède à un examen portant sur les réserves pour pertes de la Société et sur l'atténuation des pertes afin de vérifier le respect des politiques de la Société et des normes comptables. La direction passe en revue les résultats de ces trois types d'audit chaque mois.

Risque de marché et risque de crédit

La Société surveille et gère le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque de change, le risque lié aux marchés émergents et le risque de contrepartie se rapportant à son portefeuille de placements.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel la Société est exposée découle principalement de ses actifs investis. La stratégie de gestion des placements de la Société consiste à investir en priorité dans des instruments d'emprunt émis par des organismes gouvernementaux canadiens et d'autres entités dont la cote de solvabilité est élevée, et à limiter l'exposition au risque de crédit associé à un émetteur, un secteur d'activités ou une catégorie de cote de solvabilité, conformément à sa politique de placement. La cote de solvabilité des émetteurs d'instruments financiers est évaluée à l'aide des cotes attribuées par les agences de notation DBRS, S&P et Moody's, ainsi qu'au moyen d'évaluations du crédit réalisées par la Société et ses gestionnaires de placements.

Le risque de crédit lié aux opérations sur dérivés découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles dans les situations où une ou plusieurs opérations génèrent une valeur de marché positive pour la Société. Par conséquent, le risque de crédit lié aux dérivés correspond à la juste valeur positive d'un instrument et représente habituellement une petite fraction de la valeur nominale du contrat. Pour atténuer le risque de crédit lié aux contreparties aux dérivés, la Société a adopté une politique selon laquelle la contrepartie doit avoir une cote de crédit minimale de A- au moment de la conclusion du contrat dérivé et garantir ses obligations au titre des dérivés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas d'une trésorerie suffisante pour s'acquitter de ses obligations au titre des polices et de ses autres engagements financiers en temps opportun sans avoir à obtenir des fonds à des taux défavorables ou à procéder à une vente forcée de certains de ses actifs. Pour subvenir à ses besoins de liquidités, la Société détient une partie de ses actifs de placement dans des titres liquides. Une conjoncture des marchés financiers et du crédit défavorable ainsi que les exigences en matière de TCM de la filiale d'assurance pourraient avoir une incidence importante sur l'accès de la Société aux capitaux et des répercussions sur sa capacité à satisfaire ses besoins de liquidités et de refinancement de la dette dans l'avenir. Les risques de liquidité éventuels sont décrits en détail dans la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société et dans la rubrique intitulée « Situation de trésorerie » du présent rapport de gestion.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte découlant de fluctuations défavorables des taux et des prix du marché, comme les taux d'intérêt, les fluctuations des marchés des actions, les taux de change et d'autres variations de taux ou de prix de marché pertinentes. Le risque de marché est influencé directement par la volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents sont négociés. Les risques de marché auxquels la Société est exposée sont le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque de change, le risque lié aux marchés émergents et le risque de contrepartie.

Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation à la valeur de marché du portefeuille de titres à revenu fixe de la Société. Les fluctuations des taux d'intérêt à court terme donneront lieu généralement à des profits ou pertes latents. Les produits d'intérêts de la Société diminuent habituellement au cours des périodes prolongées de baisses de taux d'intérêt, à mesure que les titres à revenu fixe dégagant un rendement plus élevé sont rachetés, échus ou vendus et que le produit s'y rapportant est réinvesti à des taux plus faibles. Cela entraîne normalement des profits latents sur la valeur des titres à revenu fixe que la Société conserve, ainsi que des profits réalisés dans la mesure où les titres en question sont vendus. En règle générale, en période de hausse des taux d'intérêt, la valeur de marché des titres à revenu fixe existants de la Société diminuera, et les profits sur les titres à revenu fixe baisseront probablement ou se transformeront en pertes. La Société utilise des swaps de taux d'intérêt taux fixe contre taux variable afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt et de couvrir une portion de celui-ci.

Risque actions

Le risque actions s'entend du risque que la juste valeur des actions diminue par suite de variations des indices boursiers et de la valeur des titres pris individuellement. Le risque de variation du cours des actions auquel la Société est exposée découle des actions ordinaires qu'elle détient. La Société ne détenait aucune action ordinaire aux 31 décembre 2016 et 2015.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier varie par suite des fluctuations des taux de change. La Société est exposée au risque de change du fait de ses placements libellés en dollars américains. La Société a recours à des contrats de change à terme et à des swaps de devises pour atténuer le risque de change.

Risque lié aux marchés émergents

Le risque lié aux marchés émergents se rapporte à la détention d'obligations internationales de qualité élevée qui sont exposées à une plus grande volatilité du marché, pour lesquelles il est plus difficile d'obtenir des renseignements financiers fiables, qui occasionnent des frais de transaction et de garde plus élevés, qui sont assujetties à l'impôt dans des territoires étrangers, qui offrent une liquidité de marché réduite et qui peuvent être exposées à une instabilité politique.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie se rapporte au risque qu'une contrepartie omette de remplir ses engagements à l'égard des obligations, des contrats dérivés ou d'autres négociations ou opérations.

Contrôles de communication de l'information financière et informations à fournir sur les méthodes comptables

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Conformément au Règlement 52-109, la Société a établi des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière, conçus selon le cadre (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission afin de s'assurer que l'ensemble de l'information et des changements significatifs se rapportant à la Société sont communiqués au public d'une manière juste et fidèle et en temps opportun. Ces contrôles et procédures garantissent que toutes les informations pertinentes sont recueillies et communiquées aux membres de la haute direction (y compris le chef de la direction, le chef des finances et les avocats généraux) et au comité directeur responsable de la communication de l'information de la Société en temps utile de manière à permettre la prise de décisions appropriées concernant la communication de l'information au public. Un examen des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société est effectué régulièrement, sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances, conformément aux exigences du Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les attestations sont déposées sur SEDAR et peuvent être consultées à l'adresse www.sedar.com. Les attestations déposées relativement à certains documents financiers intermédiaires et annuels confirment que le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces en tout temps pour ces périodes. Il n'est survenu, au cours du trimestre ou de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun changement touchant les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

Changements de normes comptables et normes comptables futures

L'IASB a publié les modifications aux normes existantes énoncées ci-après, lesquelles s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

Modifications de l'IAS 1 – Présentation des états financiers (« IAS 1 »)

En décembre 2014, l'IASB a publié certaines modifications de portée limitée à l'IAS 1 afin de clarifier les exigences existantes en matière de présentation et d'informations à fournir. Les modifications comprennent une exigence voulant que les entités ventilent des postes dans l'état de la situation financière, dans l'état du résultat net et dans l'état du résultat global si cette ventilation est utile aux utilisateurs des états financiers et regroupent des postes dans l'état de la situation financière si ces postes, pris individuellement, n'ont pas une importance significative.

L'adoption de cette modification, le 1^{er} janvier 2016, n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Normes comptables futures**IFRS 17, Contrats d'assurance**

L'IFRS 17 (précédemment désignée comme étant la phase II de l'IFRS 4) vise à remplacer l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. En vertu du modèle prescrit par l'IFRS 17, les passifs relatifs aux contrats d'assurance devront être calculés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés à l'assurance, majorée d'une provision pour les risques. Le taux d'actualisation reflétera les taux d'intérêt en vigueur. Dans les cas où la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs entraînerait un profit au moment de la passation du contrat, les entités devront également, selon ce modèle, comptabiliser une « marge sur services contractuels » afin de compenser le profit au jour 1. La marge sur services contractuels sera amortie sur la durée du contrat. Pour certains types de contrats, il sera également permis d'utiliser un modèle simplifié fondé sur le passif au titre des primes non acquises jusqu'à ce qu'une réclamation soit faite. De plus, dans le cas des contrats pour lesquels les flux de trésorerie sont liés aux modalités sous-jacentes, la valeur du passif reflétera cette corrélation. La norme établira également de nouvelles exigences de présentation des contrats d'assurance à l'état du résultat net ainsi que des exigences supplémentaires en matière d'informations à fournir. L'IFRS 17 devrait être publiée au cours du premier semestre de 2017 et entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura l'IFRS 17.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive de l'IFRS 9, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, et comprend des directives pour le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation d'actifs financiers, ainsi qu'un nouveau modèle général de comptabilité de couverture. Le classement des actifs financiers dépend des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de tels actifs, et il détermine de quelle façon comptabiliser et évaluer un instrument financier. L'IFRS 9 introduit également un modèle unique de dépréciation s'appliquant aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et qui exige la comptabilisation des pertes de crédit attendues lors de la comptabilisation initiale d'un instrument financier et la comptabilisation des pertes de crédit pour la durée de vie si certains critères sont remplis. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture harmonise la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques.

Bien que la nouvelle norme s'applique en général aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, le 12 septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui offre des dispositions transitoires optionnelles aux assureurs admissibles jusqu'à ce que la prochaine future norme comptable relative aux assurances puisse être appliquée. Les options permettent a) aux entités dont la principale activité consiste à émettre des contrats d'assurance selon le champ d'application de l'IFRS 17 de se prévaloir d'une exemption temporaire leur permettant de reporter l'application de l'IFRS 9, rendant ainsi possible l'alignement de l'application de l'IFRS 9 avec la future norme comptable liée aux assurances, ou autrement b) elles autoriseraient les entités émettant des contrats d'assurance à supprimer du résultat net la volatilité supplémentaire découlant des changements de l'évaluation d'actifs financiers précis lors de l'entrée en vigueur de l'IFRS 9. Les entités qui appliqueront l'une des options devront adopter l'IFRS 9 à la première des dates à survenir entre la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 et la date d'ouverture des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. La Société a conclu qu'elle est un assureur admissible aux dispositions transitoires.

À l'heure actuelle, la Société est encore à évaluer l'incidence qu'aura l'IFRS 9 sur ses actifs et passifs financiers et les dispositions transitoires optionnelles permettant le report de l'adoption de l'IFRS 9.

IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16 a été publiée le 13 janvier 2016. La nouvelle norme remplace les directives existantes en matière de contrats de location ainsi que les interprétations connexes, et elle oblige les sociétés à inscrire au bilan la majeure partie des contrats de location. Les preneurs doivent comptabiliser un actif au titre d'un droit d'utilisation, qui représente leur droit d'utilisation du bien sous-jacent, ainsi qu'une obligation locative, qui représente leur obligation d'effectuer les paiements locatifs. Les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur constituent des exemptions facultatives en vertu de la norme. La méthode de comptabilisation pour les bailleurs demeure essentiellement la même que celle prescrite par la norme actuelle, c'est-à-dire que ceux-ci doivent continuer de classer les contrats de location à titre de contrats de location-financement ou de contrats de location simple. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 16.

Modifications de l'IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions (« IFRS 2 »)

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 2, qui clarifient la manière dont les entités doivent comptabiliser certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Les modifications établissent des exigences concernant la comptabilisation des éléments suivants :

- l'incidence des conditions d'acquisition des droits sur l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions comportant des caractéristiques de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale;
- une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant toutefois autorisée si l'information est disponible sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à des connaissances a posteriori.

La Société évalue actuellement l'incidence qu'auront les modifications de l'IFRS 2.

Estimations et jugements significatifs

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers consolidés et sur la valeur comptable des produits et des charges présentés au cours des périodes couvertes par les états financiers. Les principaux éléments des états financiers soumis à l'incertitude relative à la mesure sont présentés ci-dessous, dans la discussion portant sur les estimations et jugements comptables. Les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées, et ces écarts pourraient être importants.

Estimations comptables

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque d'entraîner un ajustement significatif dans les 12 mois sont fournies dans les notes ci-après :

Primes acquises

Les primes d'assurance prêt hypothécaire sont différées puis prises en compte dans les revenus de souscription sur la durée des polices correspondantes. Les taux ou formules en vertu desquels les primes sont acquises sont liés au modèle de survenance des pertes pour chaque année de couverture. Afin de faire correspondre les primes acquises aux pertes sur sinistres, la Société comptabilise les primes souscrites à titre de primes acquises en utilisant une courbe de comptabilisation des primes établie en fonction de différents facteurs.

Pour établir la courbe de comptabilisation des primes, la Société applique des techniques de prévision actuarielles aux données sur les pertes antérieures pour déterminer la sinistralité présumée et le modèle connexe de survenance des pertes sur sinistres.

Réserves pour pertes

Les réserves pour pertes représentent le montant requis pour couvrir le coût net final prévu du règlement des sinistres, y compris les frais de règlement découlant des défauts de paiement des emprunteurs (déclarés ou non déclarés) survenus à la date de clôture ou avant cette date. Les réserves pour pertes sont actualisées pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et incluent une provision supplémentaire pour tenir compte des écarts défavorables. Pour déterminer le montant final du règlement des sinistres, la Société estime le montant qu'elle prévoit recouvrer du bien donné en garantie du prêt assuré, de même que les frais juridiques, les frais d'entretien et les autres frais de règlement des sinistres engagés dans le cadre du processus de règlement. Les réserves pour pertes comprennent les réserves calculées dossier par dossier, les réserves pour pertes subies, mais non déclarées et les réserves pour pertes supplémentaires visant à parer à tout écart défavorable éventuel.

Aux fins de la quantification des réserves calculées dossier par dossier, la Société analyse individuellement chaque prêt déclaré en souffrance et établit des réserves en fonction de la sinistralité présumée, le cas échéant. Le montant final prévu du règlement est fortement influencé par les conditions du marché de l'habitation, les fluctuations de la valeur des propriétés et l'état des propriétés faisant l'objet du défaut de paiement.

Les réserves pour pertes subies, mais non déclarées de la Société se fondent sur sa meilleure estimation des pertes qui surviennent, mais qui ne sont pas déclarées lorsqu'un emprunteur hypothécaire omet d'effectuer un versement prévu aux termes d'un prêt hypothécaire. La Société établit des réserves pour pertes subies, mais non déclarées à l'égard des prêts hypothécaires en souffrance qui ne lui ont pas été déclarés pour la période allant de la date du premier versement prévu non effectué jusqu'à la date de clôture. Elle calcule les réserves pour pertes subies, mais non déclarées au moyen d'estimations concernant la fréquence et la gravité attendues des demandes d'indemnité, en fonction des données disponibles les plus à jour sur les pertes antérieures, ajustées en fonction de la saisonnalité.

Afin de déterminer la valeur actualisée des réserves pour pertes, l'actuaire désigné de la Société établit un taux d'actualisation en fonction du rendement du marché du portefeuille de placements de la Société.

La Société comptabilise une provision pour écarts défavorables en fonction de l'évaluation de la suffisance des réserves pour pertes de la Société et en fonction des conditions actuelles et futures prévues du marché canadien de l'habitation et de son incidence sur l'évolution attendue des pertes.

Le processus d'établissement des réserves pour pertes repose sur le jugement et les opinions de maintes personnes, sur l'expérience passée et les tendances historiques, sur les tendances actuelles du contexte juridique et économique et sur les attentes quant aux événements futurs. Ce processus comporte un risque que les résultats réels diffèrent – peut-être considérablement – des meilleures estimations effectuées. Ces risques varient en fonction de la durée de la période d'estimation et de la volatilité de chaque composante du passif.

Sommes à recouvrer par voie de subrogation

La Société estime la juste valeur des droits de subrogation liés aux biens immobiliers détenus et inclus dans les sommes à recouvrer par voie de subrogation en s'appuyant sur des évaluations immobilières de tiers ou d'autres types d'évaluations indépendantes considérées comme étant plus pertinentes pour un bien immobilier donné.

La Société estime les recouvrements auprès des emprunteurs relativement aux indemnités versées et les réserves pour pertes qui sont incluses dans les sommes à recouvrer par voie de subrogation en s'appuyant sur l'historique de recouvrement. Les recouvrements auprès des emprunteurs sont actualisés à la valeur actuelle et tiennent compte d'une marge actuarielle pour tenir compte des écarts favorables.

Coûts d'acquisition de polices d'assurance différés

Les coûts d'acquisition de polices d'assurance différés comprennent les taxes sur les primes, les frais d'évaluation, les frais pour risques courus, certains éléments de la rémunération du personnel et les autres frais qui se rapportent directement à l'acquisition de nouvelles activités d'assurance hypothécaire. Les coûts d'acquisition de polices d'assurance différés sont reportés et passés en charges par voie d'imputation aux résultats sur les périodes au cours desquelles les primes sont acquises, proportionnellement à ces périodes.

La Société estime les charges admissibles au report en fonction de la nature des charges subies et des résultats des études effectuées afin de déterminer précisément le temps que les membres du personnel de la Société consacrent à l'acquisition de nouvelles activités d'assurance hypothécaire.

Jugements comptables

Indication objective de dépréciation des actifs financiers DAV

À chaque date de clôture, la Société évalue les actifs financiers DAV pour détecter toute indication objective de dépréciation.

En ce qui a trait aux placements en obligations et en actions privilégiées, la Société évalue s'ils ont subi une perte de valeur en se fondant sur son évaluation qu'un événement générateur de pertes s'est produit et sur sa meilleure estimation des flux de trésorerie attendus de chaque placement, pris individuellement. La Société examine toute l'information disponible pertinente à la recouvrabilité du placement, y compris l'information sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions qui sont raisonnables et qui peuvent être étayées. L'évaluation de la dépréciation repose sur une analyse qualitative et quantitative intégrant l'information reçue de tiers ainsi que certaines hypothèses et certains jugements internes concernant le rendement futur des biens reçus en garantie à l'égard des placements adossés à des créances. Une perte de valeur est réputée exister à l'égard des obligations et des actions privilégiées lorsque la Société ne s'attend pas à recouvrer intégralement le coût amorti du placement, selon son estimation des flux de trésorerie attendus du placement, ou lorsqu'elle prévoit céder le placement avant qu'il cesse d'afficher une perte latente.

Pour ce qui est des actions ordinaires, la Société comptabilise une perte de valeur dans la période au cours de laquelle il est établi qu'un placement a subi des pertes importantes ou prolongées.

Transactions avec des parties liées

Services

La Société conclut des transactions avec des parties liées avec Genworth Financial, Inc. et ses filiales. Les services fournis par Genworth Financial, Inc. et ses filiales comprennent des services liés aux technologies de l'information, aux finances, aux ressources humaines et aux questions de droit et de conformité, de même que d'autres services préétablis. Les services fournis par la Société et la filiale d'assurance ont essentiellement trait à la présentation de l'information financière et à la conformité aux règles fiscales. Ces transactions sont conclues dans le cours normal des activités et selon des modalités au moins aussi avantageuses que celles du marché. Les soldes à acquitter sur les transactions liées à la prestation de ces services ne portent pas intérêt et sont réglés chaque trimestre. En 2016, la Société a engagé des charges nettes liées aux transactions avec des parties liées s'élevant à environ 6 millions de dollars, soit essentiellement le même montant que celui engagé en 2015.

Réassurance

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Société a résilié, par l'intermédiaire de sa filiale indirecte MIC Insurance Company Canada, un accord de récession conclu avec une société de réassurance tierce en date du 1^{er} décembre 2013, aux termes duquel la Société a assumé un risque de réassurance d'environ 33 % des passifs rétrocédés sur les sinistres payés par Genworth Financial Mortgage Insurance Pty Limited, société australienne.

La Société n'a pris part à aucune transaction de réassurance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, de sorte qu'aucune prime n'a été comptabilisée et qu'aucune perte n'a été subie en lien avec des contrats de réassurance. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Société avait comptabilisé des primes de 2 millions de dollars et n'avait subi aucune perte.

Mesures financières non conformes aux IFRS

En complément de ses états financiers consolidés, qui sont établis selon les IFRS, la Société a recours à des mesures non conformes aux IFRS pour analyser sa performance. Les principaux indicateurs de rendement de la Société et certaines autres informations contenus dans le présent rapport de gestion comprennent des mesures financières non conformes aux IFRS. Ces mesures financières non conformes aux IFRS utilisées par la Société pour analyser sa performance sont notamment le bénéfice d'exploitation net, le bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base) et le bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué). La Société croit que ces mesures financières non conformes aux IFRS fournissent des renseignements supplémentaires intéressants sur sa performance et qu'elles peuvent être utiles aux investisseurs, puisqu'elles permettent une plus grande transparence des mesures clés utilisées par la direction lorsqu'elle prend des décisions tant sur le plan de l'exploitation que sur le plan financier. Les mesures financières non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée et il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

Tableau 22 : Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS aux mesures conformes aux IFRS comparables pour les périodes indiquées

	Quatrième trimestre		Exercice complet	
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2016	2015	2016	2015
Produits des placements	93 \$	47 \$	214 \$	201 \$
Ajustement des produits des placements (Profits nets) sur placements	(47)	(3)	(38)	(32)
Produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement	46 \$	44 \$	176 \$	169 \$
Bénéfice net	140	98	417	398
Ajustement du bénéfice net, après impôt : (Profits nets) sur placements	(35)	(3)	(29)	(23)
Bénéfice d'exploitation net	105 \$	95 \$	388 \$	375 \$
Résultat par action ordinaire (de base)	1,52 \$	1,06 \$	4,54 \$	4,32 \$
Ajustement du résultat par action ordinaire, après impôt : (Profits nets) sur placements	(0,38)	(0,03)	(0,31)	(0,25)
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base)	1,15 \$	1,04 \$	4,23 \$	4,07 \$
Résultat par action ordinaire (dilué) ¹	1,52 \$	1,03 \$	4,54 \$	4,22 \$
Ajustement du résultat par action ordinaire, après impôt : Montant de réévaluation de la rémunération fondée sur des actions	0,00	0,03	0,00	0,08
(Profits nets) sur placements	(0,38)	(0,03)	(0,31)	(0,25)
Bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué) ¹	1,14 \$	1,03 \$	4,23 \$	4,05 \$

Note : Les montants ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement justes.

¹ La différence entre le nombre de base et dilué d'actions ordinaires en circulation est attribuable à l'effet potentiellement dilutif de l'attribution d'unités de rémunération fondée sur des actions.

Les autres mesures financières non conformes aux IFRS qui sont utilisées par la Société pour analyser sa performance et pour lesquelles il n'existe aucune mesure comparable selon les IFRS comprennent l'assurance en vigueur, les nouvelles assurances souscrites, le rapport sinistres-primas, le pourcentage des frais généraux, le ratio combiné, le rendement des capitaux propres, le rendement des placements et le ratio du TCM.

Tableau 23 : Mesures non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure comparable selon les IFRS

Des descriptions plus significatives de ces mesures sont données dans le « Glossaire des mesures non conformes aux IFRS » présenté à la fin du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	Quatrième trimestre		Exercice complet	
	2016	2015	2016	2015
Principales mesures financières non conformes aux IFRS				
Assurance en vigueur ¹	464 291 \$	404 963 \$	464 291 \$	404 963 \$
Nouvelles assurances souscrites à l'unité	5 120	6 231	21 171	25 243
Nouvelles assurances de portefeuilles souscrites	4 918	9 595	41 881	25 696
Ratio sinistres-primés	18 %	23 %	22 %	21 %
Pourcentage des frais généraux	20 %	18 %	19 %	18 %
Ratio combiné	38 %	41 %	41 %	39 %
Rendement des capitaux propres	12 %	12 %	11 %	12 %
Rendement des placements	3,2 %	3,3 %	3,2 %	3,3 %
Ratio du TCM	245 %	234 %	245 %	234 %

¹ La Société estime que le solde impayé des prêts hypothécaires assurés avoisinait 223 milliards de dollars au 31 décembre 2016.

Glossaire des mesures financières non conformes aux IFRS

« **assurance en vigueur** » Montant de toutes les polices d'assurance prêt hypothécaire en vigueur à une date déterminée, en fonction du solde du principal initial des prêts hypothécaires couverts par ces polices d'assurance, y compris toute prime capitalisée. L'assurance en vigueur est un indicateur de l'exposition au risque globale maximale qui est susceptible de découler des contrats d'assurance en vigueur. Cette mesure est utilisée pour évaluer les pertes sur sinistres potentielles.

« **bénéfice d'exploitation net** » Bénéfice net à l'exclusion des profits nets (pertes nettes) réalisés après impôt sur la vente de placements, des profits latents (pertes latentes) sur des titres à leur juste valeur par le biais du résultat net et du coût des swaps de taux d'intérêt représentant la différence entre le taux fixe et le taux variable. Le bénéfice d'exploitation net représente une estimation du bénéfice après impôt récurrent tiré des principales activités commerciales et est un meilleur indicateur du rendement sur le plan de l'exploitation.

« **bénéfice d'exploitation par action ordinaire (de base)** » Bénéfice d'exploitation net divisé par le nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

« **bénéfice d'exploitation par action ordinaire (dilué)** » Bénéfice d'exploitation net divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le Société est d'avis que le fait d'exclure l'incidence du montant de réévaluation de la rémunération fondée sur des actions du calcul du bénéfice d'exploitation par action (dilué) est un meilleur indicateur du rendement sur le plan de l'exploitation.

« **nouvelles assurances de portefeuilles souscrites** » Solde du principal initial des prêts hypothécaires assurés au cours d'une période déterminée dans le cadre d'un portefeuille de prêts hypothécaires ayant un ratio prêt/valeur égal ou inférieur à 80 % au moment où le prêt est assuré. Le critère de « nouvelles assurances souscrites » mesure l'exposition maximale potentielle au risque lié aux contrats d'assurance ajoutés pendant une période déterminée et sert à évaluer l'exposition à des pertes potentielles.

« **nouvelles assurances souscrites à l'unité** » Solde du principal initial des prêts hypothécaires, y compris toute prime capitalisée, assurés au cours d'une période déterminée et visant habituellement un prêt ayant un ratio prêt/valeur supérieur à 80 % au moment du montage du prêt. Le critère de « nouvelles assurances souscrites » mesure l'exposition maximale potentielle au risque lié aux contrats d'assurance ajoutés pendant une période déterminée et sert à évaluer l'exposition à des pertes potentielles.

« **produits d'intérêts et de dividendes, déduction faite des frais de placement** » s'entend du total des produits des placements nets excluant les profits (pertes) sur placements. Cette mesure est un indicateur du rendement du portefeuille de placements sur le plan de l'exploitation.

« **pourcentage des frais généraux** » Ratio (exprimé en pourcentage) des frais de vente, de souscription et d'administration par rapport aux primes nettes gagnées pour une période déterminée. Le pourcentage des frais généraux mesure l'efficacité des activités de la Société et sert à comparer les normes de référence de l'industrie avec les cibles internes.

« **rapport sinistres-primes** » Ratio (exprimé en pourcentage) du total des pertes associées à des polices d'assurance survenues au cours d'une période déterminée par rapport aux primes acquises au cours de cette période. Le rapport sinistres/primes est un indicateur clé de la rentabilité des souscriptions et de la qualité du portefeuille de contrats d'assurance, et il est utile pour comparer les normes de référence de l'industrie avec les cibles internes.

« **ratio combiné** » Somme du rapport sinistres-primes et du pourcentage des frais généraux. Le ratio combiné mesure la proportion du total des frais de la Société par rapport aux primes acquises et sert à évaluer la rentabilité des activités de souscription d'assurance de la Société.

« **rendement des capitaux propres** » Bénéfice d'exploitation net pour une période donnée divisé par la moyenne des capitaux propres d'ouverture et de clôture, à l'exclusion du CAERG, pour une période donnée. Pour les résultats trimestriels, ce rendement correspond au rendement annualisé des capitaux propres calculé d'après la moyenne des capitaux propres d'ouverture et de clôture, à l'exclusion du CAERG, pour un trimestre donné. Le rendement des capitaux propres est un indicateur du rendement du capital investi dans les activités principales.

« **rendement des placements** » Produits des placements annualisés avant les frais de placement et excluant l'impôt sur les profits (pertes) sur placements nets affectés aux dividendes pendant cette période, divisé par la valeur comptable moyenne d'ouverture et de clôture des placements pour cette période. Pour les résultats trimestriels, le rendement des placements correspond aux produits des placements annualisés, calculés selon la valeur comptable moyenne d'ouverture et de clôture des placements pour ce trimestre.

« **test du capital minimal** » ou « **TCM** » Test du capital minimal applicable à certaines sociétés d'assurance de régime fédéral, établi par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF, tel qu'il est défini aux présentes). Aux termes du TCM, les sociétés calculent un ratio du capital réglementaire disponible par rapport au capital requis à l'aide d'une méthodologie définie prévue par le BSIF utilisée pour surveiller la suffisance du capital d'une société. Le TCM est un indicateur clé de la suffisance du capital de la Société en comparaison avec les exigences réglementaires, et il est utilisé pour établir des comparaisons avec d'autres assureurs hypothécaires et les cibles internes.

Autre glossaire

« **actions ordinaires** » Actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

« **assurance de portefeuilles** » Assurance prêt hypothécaire couvrant un prêt hypothécaire individuel qui est souscrite dans le cadre d'un portefeuille de prêts hypothécaires ayant un ratio prêt/valeur égal ou inférieur à 80 % au moment où le prêt est assuré.

« **assurance souscrite à l'unité** » Assurance prêt hypothécaire couvrant un prêt hypothécaire individuel qui est en général souscrite individuellement et qui vise habituellement un prêt ayant un ratio prêt/valeur supérieur à 80 % au moment du montage du prêt.

« **cote de solvabilité** » Moyenne inférieure de la cote de solvabilité de tous les emprunteurs qui présentent une demande d'assurance prêt hypothécaire. On calcule la moyenne des cotes de solvabilité en établissant la moyenne des cotes émises par Equifax et TransUnion pour chacun des emprunteurs. Il s'agit d'une mesure clé de la santé financière des ménages.

« **coûts d'acquisition de polices d'assurance différés** » Frais assumés en lien avec l'acquisition de nouvelles affaires, constitués de l'impôt sur les primes et d'autres frais qui sont directement liés à l'acquisition de nouvelles affaires. Les coûts d'acquisition des polices d'assurance sont seulement différés dans la mesure où ils excèdent les honoraires liés aux services et peuvent être récupérés à partir de réserves pour primes non acquises. Les coûts d'acquisition de polices d'assurance différés sont amortis aux revenus proportionnellement lors des périodes au cours desquelles les primes sont acquises.

« **cumul des autres éléments du résultat global** » ou « **CAERG** » Composante des capitaux propres reflétant les profits et les pertes latents, après impôt, quant aux placements disponibles à la vente. Les profits et les pertes non réalisés sur les actifs classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global et inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient constatés dans l'état consolidé du résultat net.

« **disponibles à la vente** » ou « **DAV** » Placements enregistrés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière selon les prix cotés sur des marchés, les variations de la juste valeur de ces placements étant incluses dans le CAERG.

« **dividendes versés par action ordinaire** » Partie des profits de la Société qui est distribuée aux actionnaires pour une période déterminée. Il s'agit d'une mesure du montant total distribué aux actionnaires par la Société.

« **frais de règlement** » Ensemble des frais engagés par la Société dans le cadre de l'enquête, du règlement et du paiement des demandes d'indemnité. Les frais de règlement incluent les frais de tiers ainsi que les frais internes de la Société, y compris les salaires et les dépenses du personnel de gestion des pertes et certains frais d'administration.

« **frais de vente, de souscription et d'administration** » Frais de commercialisation et de souscription de nouvelles polices d'assurance prêt hypothécaire et autres frais généraux et d'administration. Ces frais comprennent les taxes sur primes et les frais pour risques courus et sont comptabilisés déduction faite de la variation des coûts d'acquisition différés des polices d'assurance.

« **gravité** » Montant en dollars des pertes sur sinistres.

« **indemnité** » Montant demandé aux termes d'une police d'assurance découlant de la perte liée à un événement assuré.

« **juste valeur par le biais du résultat net** » Investissements enregistrés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, les variations de la juste valeur de ces placements étant incluses dans le bénéfice.

« **montant de réévaluation de la rémunération fondée sur des actions** » Incidence de la réévaluation du passif au titre des options sur actions aux termes des IFRS, en raison de l'option de règlement en trésorerie. La Société est d'avis que le fait d'exclure cette incidence du calcul du bénéfice d'exploitation par action (dilué) est un meilleur indicateur du rendement sur le plan de l'exploitation.

« **part du marché** » ou « **part** » Primes brutes souscrites d'un assureur hypothécaire, soit un pourcentage des primes brutes souscrites déclarées du secteur canadien de l'assurance prêt hypothécaire.

« **pertes sur sinistres** » Montants estimatifs payables aux termes de polices d'assurance hypothécaire au cours d'une période déterminée. Une tranche des pertes sur sinistres déclarées représente les estimations des coûts des demandes d'indemnité en suspens qui ne sont pas encore réglées au cours de la période de déclaration, ainsi que les estimations des pertes associées à des demandes d'indemnité à déclarer et le coût de l'enquête, du règlement et du paiement des demandes d'indemnité.

« **prêts en souffrance** » Prêts au titre desquels les emprunteurs n'ont pas fait les paiements hypothécaires prévus aux termes du prêt hypothécaire et pour lesquels le cumul des paiements hypothécaires manquants excède les paiements prévus exigibles au cours d'une période de trois mois consécutifs.

« **portefeuille de placements** » Actif investi (y compris les espèces et les quasi-espèces, les placements à court terme, les obligations ou d'autres titres à rendement fixe et les placements en titres de participation).

« **primes brutes souscrites** » Paiements bruts reçus de polices d'assurance établies au cours d'une période déterminée.

« **profits net ou pertes nettes sur placements** » Somme des profits nets ou des pertes nettes réalisés à la vente de placements, déduction faite des profits nets ou des pertes nettes sur les dérivés et les opérations de change et des pertes de valeur.

« **ratio brut du service de la dette** » Pourcentage du total des frais de service mensuels de la dette acquittés par un emprunteur au titre d'une dette donnée et exprimé en pourcentage du revenu mensuel brut de cet emprunteur. Le ratio brut du service de la dette est une mesure clé de la santé financière des ménages.

« **ratio de la dette sur le capital** » Ratio (exprimé en pourcentage) de la dette sur le capital total (somme de la dette et des capitaux propres). Il s'agit d'une mesure du levier financier que la Société prend en considération lorsqu'elle planifie la gestion du capital.

« **Ratio de versement des dividendes ordinaires** » Ratio (exprimé en pourcentage) du montant en dollars des dividendes versés aux actionnaires au cours d'une période déterminée à titre de pourcentage du résultat d'exploitation net au cours de cette même période.

« **ratio du service de la dette totale** » Frais mensuels de service de la dette de l'emprunteur exprimés en pourcentage du revenu brut mensuel de l'emprunteur.

« **ratio prêt/valeur** » Solde initial d'un prêt hypothécaire divisé par la valeur initiale de la propriété grevée de l'hypothèque.

« **ratio prêt/valeur effectif** » Approximation par la Société fondée sur le solde estimatif des prêts assurés divisé par la juste valeur marchande estimative de la propriété grevée de l'hypothèque selon l'indice composite national 11 du prix des maisons Teranet – Banque Nationale.

« **remédiations** » Cas de défaillance précédemment déclarés pour lesquels l'emprunteur a effectué tous les paiements hypothécaires prévus ou pour lesquels un sauvetage fructueux a été mis en œuvre de sorte que le prêt n'est plus considéré comme étant en souffrance.

« **réserves calculées dossier par dossier** » Pertes sur sinistres prévues associées aux prêts en souffrance déclarés. Les prêteurs avisent la Société mensuellement des prêts en souffrance. La Société analyse les dossiers de prêts en souffrance déclarés au cas par cas et établit une estimation des pertes prévues. Les estimations des réserves calculées dossier par dossier incluent le montant prévu à recouvrer de la vente en dernier ressort de la propriété résidentielle donnée en garantie du prêt hypothécaire assuré.

« **réserve moyenne par cas de défaillance** » Réserve moyenne par prêt en souffrance calculée en divisant le total des réserves pour pertes en dollars par le nombre de prêts en souffrance déclarés par les prêteurs. La réserve moyenne par cas de défaillance mesure la perte moyenne potentielle, incluant les prêts en souffrance pour lesquels aucune perte n'est attendue, et elle sert à établir des tendances ainsi que des comparaisons avec les cibles internes.

« **réserves pour pertes** » Réserves calculées dossier par dossier fondées sur les prêts en souffrance déclarés à la Société, une estimation à l'égard des pertes sur sinistres fondée sur les prêts en souffrance qui sont des RPND, des réserves pour pertes supplémentaires en cas d'évolution défavorable liée à la gravité des demandes d'indemnité et les frais liés au règlement des pertes représentant une estimation pour les frais d'administration liés à l'enquête, à l'ajustement et au règlement des demandes d'indemnité. Les réserves pour pertes sont actualisées pour tenir compte de la valeur temps de l'argent.

« **réserves pour pertes non déclarées** » ou « **RPND** » Réserve pour les pertes sur sinistres estimatives imputables aux prêts en souffrance survenues avant la date de déclaration, mais qui n'ont pas été déclarées à la Société.

« **réserves pour primes non acquises** » ou « **RPNA** » Tranche des primes souscrites qui n'a pas encore été constatée comme produit d'exploitation. Les réserves pour primes non acquises sont constatées comme produit d'exploitation au cours de la durée de la police conformément à la fréquence de survenance prévue des pertes, calculée d'après l'analyse actuarielle de l'évolution historique des pertes.

« **Revenus de souscription, montant net** » Somme des primes acquises et des frais et des autres revenus, moins les pertes et les frais de vente, de souscription et d'administration au cours d'une période donnée.

« **souscripteur** » Particulier qui examine et accepte ou rejette des risques d'assurance prêt hypothécaire suivant les politiques et lignes directrices approuvées par la Société en matière de souscription.

« **taux de défaillance** » Ratio (exprimé en pourcentage) du nombre total des prêts en souffrance par rapport au nombre initial total des polices en vigueur à une date déterminée. Le taux de défaillance est un indicateur de la survenance des pertes sur sinistres et de la qualité du portefeuille de contrats d'assurance. Cette mesure est utile pour comparer les normes de référence de l'industrie avec les cibles internes.

« **taux d'impôt effectif** » Ratio (exprimé en pourcentage) de la charge d'impôt sur le résultat par rapport au bénéfice avant impôt sur le résultat pour une période déterminée. Le taux d'impôt effectif est une mesure de l'impôt réel que la Société verse sur le bénéfice avant impôt et est utile pour établir une comparaison avec les normes de référence de l'industrie et les périodes précédentes.

« **taux de pénétration des programmes de sauvetage** » Ratio (exprimé en pourcentage) du nombre total de programmes de sauvetage approuvés, y compris les programmes de sauvetage liés à des ventes insuffisantes, par rapport au nombre total de programmes de sauvetage possibles. Le total des programmes de sauvetage possibles englobe tous les nouveaux cas de défaillance et les cas de défaillance récurrente déclarés, plus le total de programmes de sauvetage approuvés pendant cette même période. Le taux de pénétration des programmes de sauvetage mesure le nombre de programmes de sauvetage mis en œuvre par rapport au nombre de programmes de sauvetage possibles et sert à évaluer le succès des mesures d'atténuation des pertes déployées au titre du Programme d'aide aux propriétaires de maison.

« **taux de primes moyen** » Moyenne des primes souscrites divisée par les nouvelles assurances souscrites.

« **taxe sur les primes** » Taxe payée par les sociétés d'assurance aux gouvernements provinciaux et territoriaux, calculée en pourcentage des primes brutes souscrites.

« **valeur comptable par action excluant le CAERG (de base)** » Ratio du montant par action ordinaire des capitaux propres excluant le CAERG sur le nombre de base d'actions ordinaires en circulation à une date déterminée.

« **valeur comptable par action excluant le CAERG (diluée)** » Ratio du montant par action ordinaire des capitaux propres excluant le CAERG sur le nombre dilué d'actions ordinaires en circulation à une date déterminée. Ce nombre tient compte de tous les titres en cours ayant un effet dilutif qui pourraient être exercés.

« **valeur comptable par action incluant le CAERG (de base)** » Ratio du montant par action ordinaire des capitaux propres sur le nombre d'actions ordinaires de base en circulation à une date déterminée.

« **valeur comptable par action incluant le CAERG (diluée)** » Ratio du montant par action ordinaire des capitaux propres incluant le CAERG sur le nombre dilué d'actions ordinaires en circulation à une date déterminée. Ce nombre tient compte de tous les titres en cours ayant un effet dilutif qui pourraient être exercés.

« **valeur comptable par action ordinaire** » Mesure de la valeur comptable de chacune des actions de la Société. Il s'agit d'une mesure clé qui est utilisée pour évaluer la valeur marchande de la Société.

Le glossaire intégral de la Société est affiché sur son site Web, à l'adresse <http://investisseur.genworthmicanada.ca> et, pour y avoir accès, il suffit de cliquer sur le lien qui se trouve sous le titre *Ressources des investisseurs* figurant dans le menu du bas.